



# Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2016

Procès-verbal n° 18

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz  
du lundi 28 septembre 2015 à 19h30  
Salle polyvalente, Coffrane

L'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 ;
3. Communications du président ;
4. Augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité ;
5. Modification du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale ;
6. Démission de la Commune du syndicat intercommunal de l'éorén et demande d'un crédit d'engagement de CHF 473'172.80 avec prélèvement à la réserve affectée d'organisation ;
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour les travaux préliminaires en vue de la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de La Rincieure ;
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal ;
9. Achat de deux articles cadastraux en nature forêt sur le domaine forestier à Chézard-Saint-Martin ;
10. Rapport d'information relatif à l'amélioration de l'offre en matière de transports publics ;
11. Rapport d'information relatif aux améliorations foncières à Engollon, Savagnier et La Côtière ;
12. Motions et propositions ;
13. Interpellations et questions ;
14. Communications du Conseil communal.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### Ouverture de la séance par le président :

**M. Pascal Truong** (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Coffrane. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

#### 1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39 Majorité simple : 20 voix

Membres excusés : 2

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

#### 3. Communications du président

Sont excusés : MM. Jean-Claude Guyot (PLR) et Pierre Studer (PS).

M. Patrick Lardon (PS) a remis sa démission du Conseil général pour le 31 octobre 2015.

A la demande de M. Roby Tschopp (Les Verts), **le président** donne lecture du courrier du 18 septembre 2015 de M. Fred Racine, de Montmollin, relatif au service de défense incendie et à la taxe de CHF 125.- puis de la réponse que le Conseil communal lui a adressée le 28 septembre 2015.

#### 4. Augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« Notre Commission a examiné le rapport sous l'angle des incidences financières induites par cette augmentation de dotation en personnel.*

*Les exigences légales concernant les traitements des dossiers des visites des membres de la Commission du feu sont freinées par une unité administrative sous dotée en EPT. Les rapports de visite à traiter annuellement devraient avoisiner environ 800 dossiers. Heureusement pour l'unité administrative, tous les dossiers ne font pas l'objet de rapport de mise en conformité ou de recours.*

*La dotation de 0.7 EPT supplémentaire devrait permettre de résorber les délais d'attente des traitements effectués par nos commissaires.*

*La somme de CHF 66'786 devrait être portée au budget de l'année 2016 et suivante.*

*La CGF recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande d'augmentation de 0.7 EPT supplémentaire et l'incidence financière qui est liée. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Cédric Senn (PS)** énonce la position de la Commission de sécurité.

*« La Commission de sécurité soutient le rapport du Conseil communal quant à l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité.*

*Pour différentes raisons mentionnées dans ledit rapport, les exigences légales en matière de police du feu ne sont plus remplies.*

*Le nombre de visites des bâtiments de notre Commune atteint juste le tiers de ce qu'il faudrait faire pour remplir lesdites exigences.*

*C'est sans compter le nombre de recours suite aux décisions prises par les commissaires du feu, recours qui sont de plus en plus nombreux et qui augmentent encore le travail du personnel administratif du dicastère de la sécurité.*

*Pour ces différents points, nous soutenons ce rapport. »*

**M. Toni Schmiéd (PLR)** présente le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport détaillé et complet concernant "l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité".*

*Cette augmentation de 0,7 EPT est prévue pour le renforcement du secrétariat de "l'unité administrative de la sécurité".*

*Pour rappel, les personnes engagées dans les différentes Commissions de police du feu et qui effectuent les visites travaillent pratiquement comme bénévoles.*

*En fonction des informations fournies dans le rapport, le groupe PLR-PDC comprend le problème et une majorité du groupe soutiendra l'arrêté du Conseil général.*

*Cependant, le groupe PLR-PDC se soucie de toutes ces augmentations de personnel communal. Il nous semble que pour le moment les augmentations de personnel se font de manière anarchique sans vision globale au niveau communal.*

*Le groupe PLR-PDC demande au Conseil communal de travailler et de proposer au Conseil général une vision la plus globale possible sur le niveau et la qualité des prestations que la Commune veut ou doit fournir à la population et de l'implication au niveau du personnel communal (engagement, charge salariale), ce qui au final donne une équation subtile avec des répercussions qui peuvent lourdement péjorer les finances communales donc les impôts.*

*Cette demande est précisée dans un postulat déposé par le groupe. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Le groupe PS a pris note du rapport du Conseil communal et l'en remercie. Après analyse du rapport, nous constatons clairement un manque d'effectif qui est extrêmement dommageable pour la bonne marche de ce service important.*

*Nous constatons que cette augmentation sera utilisée principalement à des tâches administratives.*

*Dans l'éventualité d'une évaluation plus globale de la perception de la taxe d'exemption du service du feu, il sera judicieux de se poser la question de ressources supplémentaires à disposition liées au non-paiement de celle-ci pour, par exemple, des professionnels du bâtiment aux de corps de métiers compatibles avec ces tâches.*

*Le groupe PS acceptera l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a examiné avec le soin requis le rapport du Conseil communal à l'appui d'une augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité.*

*A sa lecture, force est de s'interroger sur le principe même à l'origine de l'objet. En effet, il incombe à la collectivité publique, en l'occurrence aux communes, de vérifier exhaustivement et systématiquement la conformité de chaque bâtiment sis sur leur territoire avec les normes de protection contre les incendies et les exigences qui découlent de cet objectif.*

*Dans un esprit de responsabilité individuelle, il devrait pourtant être du ressort du propriétaire de garantir la conformité de son bien, les pouvoirs publics se limitant à exercer une surveillance par sondage, assortie des sanctions dissuasives en cas de non-conformité.*

*Par ailleurs, il convient également de se demander si les coûts générés par la protection des bâtiments contre les incendies ne devraient pas, en toute logique, être supportés par les propriétaires, au moyen d'émoluments adéquats ou par le biais de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention contre l'incendie (ECAP), plutôt que d'être supportés par l'ensemble des contribuables par le truchement de l'impôt.*

*Le groupe des Verts encourage le Conseil communal à développer une réflexion dans ce sens et à porter cette question à l'attention des organes et des autorités compétentes pour faire évoluer la base légale correspondante.*

*Pour le groupe des Verts, la Commune se doit pourtant de remplir ses obligations dans la situation légale actuelle, c'est pourquoi nous soutiendrons l'objet qui nous est soumis. »*

**M. François Cuche (CC)** remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport.

Il est conscient qu'il s'agit d'une demande supplémentaire d'augmentation de la dotation en personnel et que des solutions doivent être trouvées en amont.

Avec le commandant des sapeurs-pompiers, le Conseil communal a tenté de voir s'il était possible de partager une partie des tâches, notamment la police du feu. Après une année d'essai et de fonctionnement, force est de constater que le volontarisme s'est asséché. Il a fallu chercher d'autres solutions et l'une d'elles est d'étoffer l'administratif pour pouvoir résoudre ce problème et assumer cette tâche.

La législation cantonale est très claire dans ce domaine. Le Conseil communal ne pouvait pas proposer une taxe de visite supplémentaire pour cette tâche, considérée par l'Etat faisant partie des primes d'assurance. Bien entendu, la tâche des collectivités publiques étant de contrôler cet élément, l'ECAP prend sa part de responsabilité dans cette affaire, paye et fournit tous les appuis nécessaires pour la formation des personnes qui iront visiter ces immeubles.

Le Conseil communal prend en considération la proposition du groupe de Verts qui est de savoir si, dans le cadre de la taxe d'exemption, des personnes spécialisées dans le domaine du bâtiment pourraient réaliser les visites. Dans le rapport soumis au Conseil général, il est rappelé la difficulté de mettre en place cette escouade de remplacement pour la taxe pompier.

M. François Cuche (CC) rappelle que le Conseil d'Etat a une vision très restrictive de cette proposition. D'autres solutions devront être trouvées. La Commission de sécurité a d'ores et déjà été convoquée pour travailler sur cette question. Le Conseil communal prendra en considération la possibilité d'intégrer des personnes dans le cadre des Commissions du feu et de créer, pour ce domaine, une exemption. Cependant, il rappelle que cette dernière sera à la charge de la Commune.

**Entrée en matière** : acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est passé en revue article par article.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**Décision** : l'arrêté du Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité est accepté par 35 voix et 3 abstentions.

### **PO15.005 – Postulat « Gestion des besoins en personnel – Vision globale des EPT à moyen terme » du groupe PLR-PDC**

*« Le groupe PLR-PDC a pris acte du rapport relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité. Il fait suite à deux rapports présentés par l'Exécutif lors du Conseil général de juin dernier visant également à l'augmentation des effectifs de notre personnel communal. A quand le prochain rapport avec le même contenu ?*

*Sans vouloir remettre en cause, par principe, toute augmentation du personnel, le groupe PLR-PDC souhaite avoir une vision globale des éventuels besoins supplémentaires en ressources humaines des différents dicastères. Il est en effet impossible de mettre, cas échéant, des priorités si les demandes nous arrivent au coup par coup.*

*Nous prions donc le Conseil communal d'établir une planification des besoins en personnel pour les prochaines années. Le rapport devrait également contenir des informations concernant le roulement du personnel et les perspectives d'arrivée à l'âge de la retraite des employés communaux. »*

**M. Christian Blandenier (PLR)** rapporte la position du groupe PLR-PDC.

*« Le rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2015 fait état de l'augmentation des EPT entre les comptes 2013, budget 2014 et budget 2015, soit en chiffres 107,9 EPT et 112,4 EPT et 120,4 EPT pour le budget 2015.*

*En juin 2015, le Conseil général a accepté deux augmentations d'effectif communal. Ce soir, une nouvelle demande d'augmentation du personnel nous est adressée. Le groupe ne compte pas s'opposer par principe à toute augmentation du nombre d'employés. Nous souhaitons par contre avoir pour chaque cas les explications utiles et surtout nous demandons à l'Exécutif de nous transmettre une vision globale des besoins à moyen terme, pour nous permettre, le cas échéant, de mettre des priorités.*

*Nous sollicitons en outre de notre Conseil communal de l'information concernant le mouvement du personnel ainsi qu'une pyramide des âges de nos employés et, partant, des perspectives de départs à la retraite. »*

**M. Cédric Cuanillon (CC)** signale que le Conseil communal accepte le postulat déposé par le groupe PLR-PDC, d'une part parce qu'il a régulièrement fourni des informations sur les éléments globaux des ressources humaines de la Commune, soit au travers des rapports du Conseil communal à l'appui du budget ou des comptes, d'autre part parce qu'il présentera prochainement, simultanément au budget 2016, une planification financière et des tâches pour 2017–2021.

Celle-ci contiendra une vision de l'évolution des salaires de ces années de référence, avec de nombreux indicateurs complémentaires, notamment des notions d'équivalent plein temps, de taux de rotation et de pyramide des âges. Cela avec les explications nécessaires en cas de modification, qu'elle soit prévue ou prévisible au jour de l'émission du document.

Cette planification financière et des tâches, qui est renouvelée d'année en année, répondra à ce postulat, sans qu'une réponse spécifique par un point à l'ordre du jour soit présentée.

**Décision** : postulat accepté à l'unanimité et transmis au Conseil communal pour traitement.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### 5. Modification du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale

**M. Cédric Senn (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de sécurité.

*« La Commission de sécurité soutient le rapport du Conseil communal quant à la modification du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale (SDI VdR). »*

*Notre Commission soutient ces modifications afin d'être, comme mentionné dans le rapport, en adéquation avec nos modifications réglementaires postérieures à l'adoption du règlement SDI VdR. »*

**Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS)** rapporte la position du groupe PS.

*« Le groupe PS acceptera les modifications avec cependant un léger pincement au cœur. Les modifications proposées ce soir ont été, en quelque sorte, imposées par le Conseil d'Etat et nous n'avons guère le loisir de les refuser. Nous regrettons cependant la frilosité de l'Etat, mais aussi de l'ECAP, dans ce dossier, car ce dernier n'a pas souhaité étendre les dispositions de la protection incendie et dégâts naturels aux travaux préventifs, craignant sans doute de devoir augmenter le paiement des soldes. »*

*C'était pourtant un dossier dans lequel la Commune de Val-de-Ruz avait fait preuve d'inventivité et d'avant-gardisme et qui aurait permis à un certain nombre de personnes soumises à la taxe de rendre des services à la collectivité sans être obligatoirement, pour ce faire, incorporées au service de défense contre les incendies.*

*Nous invitons le Conseil communal à travailler de manière urgente avec la Commission de la sécurité pour trouver des travaux d'utilité publique susceptibles de remplacer la mission feu pour ceux qui ne pourraient ou ne voudraient pas être incorporés et souhaiteraient une suppression de la taxe. »*

**M. Hervé Oppliger (PLR)** donne lecture du groupe PLR-PDC.

*« Je remercie tout d'abord le Conseil communal pour le rapport présenté en espérant que celui-ci sera le dernier à traiter de ce règlement avant longtemps. Constatant que la proposition de créer une section chargée de faire des travaux d'intérêts généraux, en remplacement du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz, est incompatible avec le droit cantonal, il s'agissait simplement d'adapter le règlement SDI VdR en conséquence. »*

*Nous soutenons le fait que la mise en place d'activités d'intérêt général par les Autorités reste d'actualité et devra être proposé aux personnes qui devraient être soumises à la taxe. Le fait de porter l'âge de perception de la taxe à 22 ans et de la diminuer de moitié, assorti de la possibilité de faire des travaux d'intérêts généraux au service de la collectivité, avait été prévu pour répondre aux objections des jeunes en cours formation qui trouvaient, à juste titre, exagéré le montant de CHF 250 facturé à partir de 18 ans ; ceci en réponse à la lettre de Monsieur Fred Racine reçue par les membres du Conseil général. »*

**Mme Christine Amman Tschopp (les Verts)** présente le rapport du groupe des Verts.

*« Tout ce qui n'est pas autorisé est interdit. Voilà l'enseignement que nous pouvons tirer des restrictions que le Conseil d'Etat a apposé à la sanction de nos règlements. »*

*Il est fort dommage qu'un service actif plutôt que pécuniaire envers la collectivité ne soit pas favorisé et que la volonté de prévenir, plutôt que guérir, des dangers naturels n'ait pas été prise en considération par le canton. Cette approche économe et proactive aurait mérité d'être encouragée. Heureusement, le Conseil Communal ne perd pas cet objectif de vue et prépare d'ores et déjà une solution satisfaisante.*

*Les laissés-pour-compte de cette remise en place ce sont finalement les couples qui, dans certaines circonstances particulières, paieront une taxe alors qu'ils en étaient exemptés auparavant pour service*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*rendu. La Commune a-t-elle évalué le nombre de personnes concernées par ceci et l'impact financier – qui à première vue devrait être mineur – de cette non-exemption ?*

*Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administration pour sa ténacité et son effort pour défendre les valeurs de notre Commune et, dans le but de ne pas bloquer le processus, recommande l'approbation du rapport et de l'arrêté. »*

**M. François Cuche (CC)** remercie les conseillers généraux et les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport de remise en conformité de la législation communale.

La créativité de la Commune a en effet mal été récompensée dans ce domaine. Le Conseil communal a travaillé d'arrachepied avec la Commission de sécurité et la Commission des règlements pour pouvoir mettre sur pied quelque chose qui tienne la route avec un service complémentaire (ou de remplacement) pour celles et ceux qui ne pourraient pas entrer dans le SDI VdR.

La vision restrictive du Conseil d'Etat de l'exemption de service et également de l'affectation d'autres tâches importantes telles que la prévention, par exemple, ne permet pas d'en prendre le chemin.

Néanmoins, le Conseil communal a une ligne claire de ce service de remplacement et, dans un proche avenir, avec le concours de la Commission de sécurité, il présentera au Législatif le fruit de leurs réflexions.

L'inconvénient est que la solde des personnes qui seront intégrées dans ces groupes de travail d'utilité publique sera à la charge de la Commune.

**Entrée en matière** : acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est passé en revue article par article.

**Décision** : l'arrêté du Conseil général portant modification du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale, du 17 février 2014, est accepté par 37 voix et une abstention.

## 6. Démission de la Commune du syndicat intercommunal de l'éorén et demande d'un crédit d'engagement de CHF 473'172.80 avec prélèvement à la réserve affectée d'organisation

**M. David Moratel (PS)** rapporte la position de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La Commission de gestion et des finances a étudié ce dossier et remercie le Conseil communal de son rapport.*

*Les arguments évoqués quant à la sortie du Syndicat intercommunal de l'éorén sont pertinents à la suite de la fusion de nos communes ainsi que de la création des cercles et des cycles scolaires 1, 2 et 3.*

*Le rapport fait mention d'un bénéfice sur le prix élève dû au retrait du syndicat de l'éorén. Nous regrettons de n'avoir pu obtenir une réelle comparaison du prix élève du CSVR en comparaison de celui de l'éorén, dans lequel sont inclus, notamment, les bâtiments et leur entretien.*

*En ce qui concerne les élèves du cycle 3 de Montmollin, la décision liée au retrait définitif du syndicat n'est pas encore prise, différents paramètres sont encore à étudier. Toutefois, nous prenons note qu'il serait plus avantageux de s'acquitter du tarif commune non membre du syndicat.*

*Dans l'immédiat, l'augmentation du nombre d'élèves au CSVR aura des incidences sur le personnel socio-éducatif, administratif et responsable de l'économat.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Le crédit d'engagement de CHF 473'172.80 sera porté au compte d'exploitation et compensé par un prélèvement à la réserve affectée constituée pour les années 2013 à 2016 pour financer l'organisation et la mise en place des structures de Val-de-Ruz.*

*La CGF approuve, à l'unanimité des membres présents, l'arrêté proposé et vous invite à en faire de même. »*

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** énonce la position du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC remercie le Conseil communal de son rapport et en a pris connaissance avec intérêt.*

*A notre sens, la constitution de notre nouvelle Commune et la création du cercle scolaire du CSVR justifient la démission du syndicat intercommunal de l'éorén.*

*Toutefois, comme le rapporteur de la CGF l'a relevé, il aurait été souhaitable de connaître le prix élève de l'éorén en comparaison du prix élève du CSVR.*

*Nous nous sommes étonnés du montant élevé de l'indemnité de sortie à s'acquitter pour le retrait des élèves des années 8 à 11 de Fenin-Vilars-Saules et de Savagnier.*

*Etant donné que le règlement général de l'éorén stipule les modalités financières de retrait, calculées sur la base des emprunts consolidés du syndicat plutôt que sur les intérêts passifs et les amortissements, le Conseil communal ne disposait pas de marge de manœuvre pour négocier cette indemnité.*

*La sortie formelle des élèves de Montmollin se fera sur le même mode de calcul en cas de retrait.*

*Nous prenons note que le coût des abonnements des transports publics pour nos élèves seront identiques à ceux vers le collège du Mail, soit deux zones.*

*Bien que le résultat positif engendré par ce retrait permettrait de financer d'éventuels frais de bâtiments supplémentaires si la capacité de la Fontenelle se révélait insuffisante, nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes solutions afin d'éviter de nouvelles charges structurelles. Notamment, une collaboration avec l'éorén – en envoyant des élèves en tant que commune non-membre à un tarif plus avantageux selon le rapport soumis – ou le recours des structures modulaires pourraient être envisagés.*

*Le groupe PLR-PDC est favorable à ce crédit d'engagement avec prélèvement à la réserve affectée d'organisation. A l'unanimité, notre groupe acceptera cet arrêté. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** rapporte la position des Verts.

*« Nous avons pris connaissance de ce rapport qui, pour la première fois depuis la mise en œuvre de la nouvelle Commune, pose clairement au Législatif la question du transfert des élèves de quatre villages d'un centre scolaire à un autre. Un regroupement des élèves constitue assurément un facteur d'intégration, permettant de donner à terme une assise plus solide à notre Commune. Dans ce sens, notre groupe peut partager la position du Conseil communal.*

*Toutefois, le rapport qui nous est présenté pose un certain nombre de questions :*

- D'un point de vue économique, le Conseil communal nous fait part d'une économie annuelle potentielle de CHF 276'000 pour la sortie de Savagnier et Fenin-Vilars-Saules et de CHF 71'000 pour la sortie de Montmollin. Comment cette économie, qui représente au moins 13% du coût à l'éorén, est-elle possible alors que l'échelle des salaires des enseignants est la même dans les deux cercles ?*
- Le rapport ne donne pas de réponse quant aux coûts administratifs qui découleront de la reprise de plus de 200 élèves, mais mentionne de manière évasive que l'administration du CSVR est aujourd'hui sous dotée en personnel. Que faut-il en penser ?*





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

- *Le rapport ne donne pas non plus de réponse permettant de savoir si de nouveaux locaux seront nécessaires ou non, mais une lecture entre les lignes nous laisse penser que oui. Dans ce cas, nous souhaiterions avoir une idée de l'impact financier des investissements nécessaires.*
- *Enfin, le rapport ne nous donne aucune information sur l'avis des principaux concernés, à savoir les élèves, futurs élèves et leurs parents.*

*Il ne s'agit pas de questions anodines, et pour cette raison, nous réservons notre position quant à notre vote. »*

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« La démission de la Commune de Val-de-Ruz du syndicat intercommunal de l'école obligatoire région Neuchâtel était inéluctable dès le moment de la fusion des anciennes communes. Le regroupement de l'école au sein du CSVR répond donc à une logique de gestion et de cohésion régionale incontestable. Il s'agit de veiller à une cohérence générale en matière d'instruction publique pour les élèves de Val-de-Ruz et à un traitement équivalent dans l'ensemble des villages de notre vallée.*

*Le montant de l'indemnité exigée pour cela, quelque CHF 473'000, est bien sûr très important, voire trop important. Il ne peut cependant pas être discuté puisqu'il ressort de calculs issus du règlement du syndicat auquel la Commune de Val-de-Ruz appartient. Ce montant doit d'ailleurs être relativisé en tenant compte des économies potentielles réalisables ultérieurement en ayant les élèves dans notre propre giron et ceci bien que des incertitudes subsistent en matière d'investissements.*

*Compte tenu de ce qui précède, malgré tout le groupe socialiste soutient le principe de sortie de la Commune de l'éorén, assorti de la demande de crédit citée ci-dessus. Notre groupe soutient également la poursuite de la réflexion relative à Montmollin. »*

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** remercie les groupes de l'accueil réservé au rapport.

Elle rappelle que la volonté principale est bien de pouvoir avoir l'ensemble des élèves de la Commune au CSVR, de pouvoir créer un sentiment d'appartenance, de faire en sorte que les élèves se sentent membres d'un seul cercle scolaire. Le cas des élèves de Montmollin, qui eux sont tournés dès le départ vers le cercle de La Côte, n'est momentanément pas traité.

Le CSVR est un cercle communal, géré en direct, alors que l'éorén est un syndicat dont la Commune est l'un des 13 membres.

La plupart des prestations sont assurées par les cercles scolaires et non plus par les communes. A l'heure actuelle sont, par exemple, encore assurées par la Commune les prestations de médecine scolaire pour l'ensemble des élèves. La gestion des camps de ski et les activités parascolaires sont gérées par les cercles, ce qui implique que les prestations pour les élèves de Montmollin et ceux du CSVR diffèrent parfois.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) évoque également un autre élément fort au moment de la fusion, à savoir l'internalisation de la gestion globale des coûts, qui fait défaut lors de l'appartenance à un syndicat, tout comme la démocratie et l'autonomie.

Les coûts de sortie de CHF 473'172.80 sont élevés et n'ont cessé de croître depuis les premières estimations, car l'ensemble de la dette qui appartient à l'éorén, soit des bâtiments mais aussi des investissements en mobilier et une création de bibliothèque dans un autre cercle scolaire, est maintenant à sa charge. Ces coûts ne pourront qu'augmenter en cas de report de sortie.

Les communes restent responsables des investissements qu'elles font sur leurs bâtiments. Ce sont donc leurs législatifs qui décident de ces investissements. Par contre, l'entier des coûts d'amortissement et des coûts de charge d'intérêt sont repris par l'éorén. Alors bien évidemment le Conseil intercommunal se prononce, mais chaque commune, sachant qu'elle devra faire des investissements, va difficilement s'opposer à ce qu'une autre commune fasse des investissements sur ces infrastructures.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Une commission a été mise en œuvre au niveau de l'éorén pour recenser les projets d'amélioration des infrastructures et ces chiffres se montent à CHF 70 à 80 millions pour l'éorén sur ces prochaines années, à répartir sur 7'500 élèves. D'où des difficultés toujours plus grandes de sortir du syndicat et une charge sur le coût élève aussi toujours plus importante, puisque plus ces coûts seront élevés, plus ils représenteront une part importante du coût élève.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) regrette de ne pas pouvoir donner des chiffres très précis par rapport au coût d'élève. En effet, d'une part une analyse fine des différents coûts à répercuter au niveau de nos bâtiments administratifs sur les différents utilisateurs n'est pas encore possible, et, d'autre part, le CSVR n'englobe pas forcément les mêmes charges dans le coût élève que les autres cercles scolaires.

A titre d'exemple elle cite la médecine scolaire, englobée dans les charges d'élèves, y compris celles des élèves de Montmollin. L'ensemble de ces coûts sont répercutés sur le CSVR, alors que cela concerne, pour une petite partie, des coûts pour Montmollin. De même, les transports d'élèves sont entièrement à charge du CSVR, y compris les abonnements des élèves qui vont au Mail ou au centre de La Côte, qui sont répartis sur les coûts liés à l'école, alors qu'ils ne sont pas compris dans l'écolage des deux autres cercles.

Un groupe de travail, dont l'administratrice du dicastère fait partie, est maintenant à l'œuvre. La volonté du Conseil d'Etat est de pouvoir déterminer quels sont les éléments exacts qui doivent faire partie du coût de l'élève, pour pouvoir avoir une idée globale des coûts de l'école et permettre une comparaison entre cercles. Les résultats sont attendus pour l'année prochaine.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) répond aux questions qui ont été posées.

- Le nombre d'élèves est plutôt en augmentation au niveau du cercle scolaire, indépendamment de la reprise des élèves de 1 à 7 de La Côtère et, depuis cette année, les 8<sup>ème</sup> de La Côtère et de Savagner. Une sous-dotation en personnel est constatée depuis un moment. Des réflexions sont en cours pour savoir dans quelle mesure, avec toute la réorganisation qui a été mise en place, la structure administrative sera suffisante ou non.

Des charges sont régulièrement déplacées de l'Etat vers les communes à tous les niveaux, y compris au niveau de l'école. Cette question de la dotation ne sera pas simplement liée à la reprise des élèves mais bien à l'ensemble des tâches qui sont liées à l'école. L'absorption de plus d'élèves n'aura pas d'incidence sur la direction, qui restera la même.

- Concernant l'impact sur les locaux, le nombre d'élèves varie d'une année à l'autre et d'un village à l'autre. A l'heure actuelle, tous les collèges sont remplis, toutes les salles des anciennes administrations ont été récupérées pour pouvoir y mettre des classes, ce qui a évité des investissements dans des nouveaux locaux. A partir de l'année prochaine, que ce soit à Dombresson ou aux Geneveys-sur-Coffrane, des solutions devront être trouvées, comme des solutions modulaires, déplaçables, qui feront l'objet d'un prochain rapport au Conseil général.

En ce qui concerne la Fontenelle, les besoins en salles de classe vont s'accroître pendant une période transitoire, car l'impact de la réorganisation et de la rénovation des filières n'est pas prévisible avec certitude. Les chiffres indiquent une progression de plus de 200 élèves supplémentaires par année sur les trois années à venir, en partie due à la reprise des élèves de La Côtère et de Savagner mais aussi aux mouvements de la population.

- Concernant l'impact sur les élèves et les parents, ce regroupement progressif est connu et a été annoncé il y a un moment déjà. Au niveau du cercle scolaire, cette prise en charge est bien gérée.

Il est aussi question de l'intégration des élèves à besoin éducatif particulier. Au niveau de la Commune, tout un processus est mis en place pour pouvoir intégrer ces élèves le mieux possible, leur amener toute l'aide nécessaire à une scolarité la meilleure possible, les amener à l'autonomie et



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

à la possibilité de faire ensuite une formation professionnelle. Ces éléments sont en partie gérés par le département mais aussi en partie à charge des communes.

Tout ce qui relève du domaine du service socio-éducatif étant à la charge des communes, les élèves de Val-de-Ruz bénéficieront des mêmes prestations que dans un autre cercle scolaire. Le CSVR assure une équité de traitement pour l'ensemble de ses élèves et une prise en charge qui est la même. Par exemple, les transports scolaires sont assurés et il n'y a pas de raison qu'un élève qui serait allé au Mail et qui viendra à la Fontenelle soit moins bien accueilli et ait une scolarité de moins bonne qualité.

Pour Montmollin, si la sortie des élèves de 9 à 11 devait être décidée, elle se ferait aussi progressivement, comme cela s'est fait pour La Côtère et Savagnier. Les élèves qui sont actuellement au Mail et aux Coteaux termineront leur scolarité dans ces collèges et les nouveaux élèves viendront à la Fontenelle.

**Entrée en matière** : acceptée par 37 voix et une abstention.

L'arrêté est passé en revue article par article.

**Décision** : l'arrêté du Conseil général relatif à la démission de la Commune du syndicat intercommunal de l'éorén est accepté par 37 voix et une abstention.

### 7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour les travaux préliminaires en vue de la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de La Rincieure

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La Commission de gestion et des finances a été saisie du rapport concernant un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de La Rincieure : travaux préliminaires.*

*Le rapport final du Conseil communal tel que présenté nous convient.*

*Ce rapport est explicite ; il présente le contexte et les contraintes et surtout l'historique d'un dossier entrepris depuis bien des années par les anciens syndicats intercommunaux et régionaux – pour rappel : SEVARU, SEVRE et MULTIRUZ.*

*Le Conseil communal, dans son rapport d'information du 8 septembre 2014 consacré à l'administration des eaux et de l'environnement, a démontré que la présence d'un site pollué s'avère problématique et constitue un risque considéré comme très important.*

*Il s'agit donc, dans un premier temps, de le surveiller de près puis, dans un second temps, de le résoudre par des travaux d'assainissement et de remise en état.*

*Le projet d'arrêté qui nous est soumis permet au Conseil communal d'engager les travaux préliminaires à la surveillance et à l'assainissement de l'ancienne STEP. Ceux-ci seront encore entourés de nombreuses incertitudes quant à leurs résultats et à leurs conséquences.*

*Nous avons pris note que le Conseil communal souhaite associer notre Commission, ainsi que la Commission du développement territorial et durable, au suivi des travaux envisagés.*

*Il n'est pas exclu que les investigations prévues arrivent à la conclusion qu'il faudra assainir l'ancienne STEP dans les meilleurs délais pour éliminer – ou au moins réduire – les risques de contamination de la nappe phréatique. Dans de telles circonstances, le Conseil communal ne manquera pas de nous présenter une demande de crédit d'engagement.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Au vu des incertitudes et inconnues qui entourent le site de l'ancienne STEP, il n'est pas exclu de devoir prendre des mesures urgentes si des problèmes importants étaient détectés lors de l'investigation technique. Un montant maximum de CHF 100'000 est compris dans le crédit d'engagement pour des telles mesures.*

*Nous sommes conscients qu'il est difficile d'évaluer avec certitude la durée des travaux prévus. Les charges nettes resteraient nulles si ceux-ci devaient s'échelonner sur plusieurs exercices, vu l'utilisation de la provision.*

*En conclusion, il est à rappeler que le présent crédit d'engagement est limité à des travaux préliminaires ou à la mise en œuvre des mesures urgentes à court terme. Il ne couvre pas l'assainissement ni la remise en état du site. Ces deux objets devront nous être soumis dans une demande de crédit d'engagement ad hoc ultérieurement.*

*La CGF vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 250'000. »*

**M. Jan Villat (PLR)** énonce la position du groupe PLR-PDC.

*« Chaque commune a sans doute son dossier qui n'avance pas. Neuchâtel est célèbre pour sa Place du Port, peut-être le deviendrons-nous pour notre ancienne STEP.*

*Nous ne pouvons donc que saluer la volonté d'avancer du Conseil communal, même si ce qu'on nous propose ce soir s'apparente davantage à un frémissement d'orteil qu'à un véritable pas en avant.*

*Pour caricaturer un poil, il s'agit de dépenser une somme relativement conséquente pour tenter une dernière fois de prouver ce qui ne l'a jamais été, avec en ligne de mire une prise en charge de la dépollution par le Canton. Pourquoi pas, d'autant qu'on peut dire qu'un report de charges dans cette direction navigue résolument à contre-courant.*

*Plus sérieusement, nous invitons le Conseil communal à ne pas traîner dans cette enquête et à ne pas se sentir obligé de dépenser l'intégralité de la somme. Il s'agit d'en arriver rapidement aux actes et au démantèlement proprement-dit.*

*Je terminerai par une question concrète : au-delà de la surveillance, des mesures de confinement sont-elles actuellement en place afin de parer à toute contamination des terrains environnants ? »*

**M. Frédéric Cuche (PS)** donne lecture du rapport pour le groupe PS.

*« Le rapport sur la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de la Rincieure a retenu toute notre attention. Nous remercions le Conseil communal de s'attaquer à ce problème.*

*Nous soutiendrons cette demande de crédit, on a déjà trop attendu pour résoudre ce problème.*

*La loi est claire, les responsables doivent assumer. Bien heureusement, il n'y aura pas de prescription. Le Conseil communal peut-il confirmer ?*

*Le perchloréthylène et le chlorure de vinyle figurent dans la liste des substances cancérigènes. Le premier appartient au groupe 2A de l'agence contre le cancer de l'OMS. Il peut causer des troubles neurologiques, rénaux et hépatiques, donc être nuisible à la santé et à l'environnement.*

*Le second, qui résulte de la dégradation du premier, est classé dans le groupe 1A de l'agence contre le cancer de l'OMS, il est encore plus toxique, les risques cancérigènes sont certains pour l'homme. A trop attendre, on se trouve dans une situation plus grave !*

*Il y a 33 ans, en novembre 1982, du perchloréthylène s'est trouvé dans les égouts à Chézard-Saint-Martin. Cette substance a contaminé 1'200 meules de fromage, soit 40 tonnes, pour une perte sèche de CHF 500'000.*

*L'Express du 29 mars 1983 notait en sous-titre d'un article : « Les fromagers indignés : on veut noyer le poisson ».*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Cet article pose toute une série de questions, je n'en citerai que deux :

- « Pourquoi prend-on tant de gants avec la Fabrique de Fontainemelon, source de pollution ?
- Pourquoi a-t-on tenté, au poste de police de Cernier, de dissuader M. Georges Sandoz de porter plainte le 16 décembre, après la seconde pollution ? Alors que le même soir, la force publique faisait volte-face et lui donnait à son domicile, la possibilité de signer la plainte ? »

On trouve cet article dans les archives de l'Express accessibles sur Internet. Il y en a plusieurs sur ce sujet.

En mars 1983, l'Express titre : « Les dirigeants de FHF acquittés ». On apprend que l'assurance de l'entreprise a totalement dédommagé les fromagers.

Lors du jugement, selon l'article, je cite « l'avocat de la défense a mis en évidence la totale absence de dommage à l'environnement et à l'eau ».

Il serait intéressant de connaître la source de cette information. Y a-t-il eu des pressions ? L'investigation historique devrait revoir ce point. Qu'en pense le Conseil communal ?

En 1992, le puits de Savagnier a donc été mis hors service en raison de la présence de perchloréthylène dans les eaux, de fortes présomptions pesant déjà sur la pollution de 1982, dit le rapport.

Ce n'est qu'en 2006 qu'on analyse des échantillons dans les eaux de la STEP ! Difficile de comprendre le peu d'empressement.

Le rapport qui nous est présenté précise, par ailleurs, qu'il y a un risque très important sur le secteur Rincieure – Prés Royers. C'est de là que sont tirées nos eaux d'alimentation. Il y a donc urgence d'assainissement. Nous invitons le Conseil communal à mettre les bouchées doubles à cet effet.

Restent les responsabilités financières. La loi sur la protection de l'environnement, par son article 32c, est claire et se résume en 5 mots : le pollueur est le payeur ! Nous voulons croire que l'Exécutif s'engagera pleinement dans des investigations historiques et techniques, qu'il relancera les démarches pour déterminer les responsabilités, car, contrairement à ce qui a été considéré en 1985, il y a la pollution de l'eau et de l'environnement et cela va coûter cher, très cher apparemment.

Des analyses des sédiments du Seyon, en aval, devraient également être faites. Le Canton devrait également se préoccuper de la situation puisqu'il est responsable de la gestion de cette rivière et de ces eaux.

Pour terminer, la surveillance est-elle bien assurée à la STEP actuellement ? Une telle situation pourrait-elle être renouvelée ?

Nous remercions le Conseil communal de répondre à nos questions. »

**M. Alain Lugon (Les Verts)** énonce la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts salue la volonté du Conseil communal d'assainir le site de l'ancienne STEP de la Rincieure. En particulier, il estime judicieux de donner les moyens à la Commune d'investiguer sur les origines de la pollution de l'installation.

Notre groupe est toutefois conscient qu'il sera difficile de réunir les preuves nécessaires plus de 30 ans après les faits. Nous invitons les Autorités communales à s'approcher de l'entreprise présumée responsable et de rechercher, en partenariat avec elle, un accord en vue de l'assainissement du site. Une approche strictement juridique de la question pourrait bien tourner au désavantage de la Commune. Plusieurs exemples récents ont montré qu'une démarche de partenariat pouvait s'avérer plus fructueuse (Bonfol, Lonza).

Telle qu'évoquée dans le rapport, la prise en charge des coûts par les collectivités publiques mériterait d'être précisée. Il est dit à plusieurs reprises que l'autorité responsable est l'Etat de Neuchâtel.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Cependant il est également fait mention d'une participation financière de notre Commune. Etant donné l'ampleur que pourraient prendre les travaux d'assainissement, cette incertitude dans le mode de financement n'est pas de nature à nous rassurer.*

*Enfin, les risques de contamination des eaux souterraines alimentant les captages des Prés Royers et du Pré des Roues sont mis en évidence dans le rapport. Il n'est par contre aucunement fait mention de risques d'écoulement dans les eaux de surface, alors que le Seyon coule à moins de 10 m de l'ancienne STEP. Nous souhaiterions savoir si ce point est pris en compte dans le cadre des investigations techniques.*

*Pour conclure, le groupe des Verts salue le courage du Conseil communal d'empoigner ce dossier délicat et appuiera à l'unanimité la demande de crédit qui nous est soumise. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes pour la prise en considération de ce rapport.

Il répond tout d'abord à diverses questions posées.

Il confirme à M. David Moratel (PS) qu'il y aura une nouvelle demande d'assainissement le moment venu et que, contrairement à ce qu'affirme M. Jan Villat (JLR), la Commune va vite et a pris ce dossier à cœur avec une envie de trouver rapidement une solution.

Des analyses seront réalisées car la situation est dangereuse pour le Seyon. Il informe M. Alain Lugon (Les Verts) que la Commune travaille en collaboration avec le SENE à ce sujet également.

Il certifie à M. Frédéric Cuche (PS) que des contrôles seront effectués à l'extérieur du site de l'ancienne STEP également, tout en signalant que les carottages ne seront pas forcément la panacée au vu de la situation karstique difficile.

Enfin, il confirme la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant, malgré l'âge du dossier. A ce propos, la Commune dispose de nombreux documents qui vont être examinés.

Cette enquête historique peut paraître onéreuse. Elle permettra toutefois de mettre toutes les chances de son côté pour tenter de retrouver le pollueur payeur. Si tel devait être le cas, le service juridique de l'Etat ayant indiqué qu'il n'y avait pas prescription en la matière, le fautif devrait prendre en charge l'assainissement.

La Commune va donc aller au bout de la démarche.

A ce moment-là, s'il s'avérait impossible de déterminer le pollueur, l'Etat est censé se substituer à lui. Néanmoins, il pourrait juger que la Commune a attendu trop longtemps et qu'elle a également sa part de responsabilité à assumer dans cet assainissement. Toutes ces questions se discutent avec les services de l'Etat.

Finalement, la question de s'approcher ou pas au préalable de l'entreprise présumée coupable a été plusieurs fois débattue. Il a été choisi d'attendre que l'enquête historique progresse un peu afin de recueillir un maximum d'informations avant d'entreprendre cette démarche.

M. Christian Hostettler (CC) réitère ses remerciements pour la prise en considération de ce rapport.

**Entrée en matière** : acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est passé en revue article par article.

**Vote d'ensemble** : par 36 voix pour et 2 abstentions, l'arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour les travaux préliminaires concernant la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de La Rincieure est accepté.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### 8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport relatif au crédit-cadre pour le renouvellement des véhicules de la Commune. C'était attendu et nous remercions le Conseil communal et ses services pour ce bilan.*

*D'un œil critique, nous avons remarqué que l'économie de carburant n'est pas chiffrable, ceci d'autant plus que certains véhicules seront plus grands. Ce n'est pas l'ambition d'économiser du carburant qui provoque le besoin de changement d'un véhicule professionnel ; la CGF aurait apprécié de recevoir à cette occasion un bilan de la restructuration des principaux services concernés par ce crédit-cadre. La seule annonce d'une diminution de deux véhicules ne nous explique pas vraiment la vision de l'Exécutif pour améliorer l'efficacité des services des travaux publics, des eaux et des forêts.*

*Aussi la CGF demande à l'Exécutif de nous présenter, pour une prochaine séance, un rapport constructif sur la réorganisation desdits services, de la même façon que celui que nous avons traité dernièrement pour les écoles.*

*L'Exécutif nous a informés qu'il entend poursuivre la collaboration avec des entreprises externes, tant pour le ramassage des poubelles, le déneigement ou la location de balayeuses. Les commerçants locaux seront consultés par ces achats.*

*La CGF approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport et vous invite à en faire de même. »*

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** énonce la position du groupe des Verts.

*« Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal à l'appui de la demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016-2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal.*

*Si le groupe des verts n'a pas de motif de fond de s'opposer à l'objet en question, plusieurs questions, et non des moindres, méritent d'être soulevées.*

*La première concerne l'imputation des investissements. Pourquoi le fonds forestier de la Commune n'est-il pas mis à contribution pour la part qui concerne l'exploitation des forêts ? Les achats d'équipement permettant de favoriser l'utilisation du bois sont, selon la lecture que fait notre groupe de la loi cantonale sur les forêts, explicitement autorisés à partir de ce fonds. Or, certains des véhicules qui seront acquis sont dévolus, entièrement ou en partie, à cette fin.*

*La deuxième question concerne la procédure relative aux marchés publics. Bien sûr qu'il est fastidieux de s'y conformer. Toutefois, cette démarche a été mise en place afin d'assurer aux collectivités publiques – et finalement au citoyen contribuable – d'acquiescer biens et services au meilleur rapport qualité-prix, en toute transparence et sans distorsion. Lire dans le rapport qu'un investissement de CHF 850'000 – consacré à des biens pour lesquels il existe un marché suffisant – y échappera, laisse sceptique.*

*Enfin, « last but not least », la troisième question porte sur les critères relatifs à l'environnement. Il est possible de lire, en page 4 du rapport, une référence à la conception environnementale dépassée des véhicules actuels et, en plusieurs autres endroits, l'évocation de l'économie de carburant attendu et, par conséquent, de la diminution d'émission de gaz nocifs (que ce soit par la diminution des kilomètres parcourus ou par la consommation nominale des nouveaux véhicules, inférieure à celle des véhicules actuels). L'attention portée à l'impact environnemental d'un parc de véhicules est, pour le groupe des Verts, bien trop vague.*

*Du moment que la procédure relative aux marchés publics ne s'appliquera pas, la Commune peut se saisir d'une occasion en or et appliquer des critères ambitieux et précis à sa flotte de véhicules.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Comme le démontre malheureusement le scandale Volkswagen qui éclate ces jours, les indications et les arguments de vente des constructeurs ne peuvent pas être pris pour argent comptant. Une analyse attentive, faisant appel à des sources complémentaires, doit être appliquée à l'achat de nouveaux véhicules.*

*C'est ainsi que la motorisation diesel, bien souvent présente sur les véhicules d'une certaine robustesse, offre, sur le papier, des émissions de CO<sub>2</sub> inférieures à son équivalent à essence. Mais avec ou sans logiciels tricheurs, tout un chacun peut savoir que les filtres à particules sont inopérants lors des courts trajets, mode d'utilisation fréquent d'une partie de la flotte.*

*Le groupe des Verts ne souhaite pas entraver la bonne marche opérationnelle de la Commune, il acceptera le crédit-cadre en dépit des trois questions soulevées.*

*En complément, il propose, à l'issue du vote, un postulat destiné à intégrer des critères de respect de l'environnement dans la procédure d'achat. »*

**M. David Moratel (PS)** présente le rapport du groupe PS.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport relatif au crédit-cadre pour le renouvellement des véhicules de la Commune.*

*Le crédit-cadre est un outil que notre groupe trouve très intéressant. Il laisse de l'autonomie au Conseil communal et évite entre autre de passer régulièrement devant le Conseil général pour accepter des crédits.*

*Par contre, certains membres de notre groupe trouvent le rapport un peu « léger ». En effet, nous apprenons que deux véhicules ne vont pas être remplacés. Pourquoi pas trois véhicules, quatre véhicules ou cinq ? Comment le Conseil communal arrive-t-il à cette conclusion ?*

*De plus, nous nous demandons s'il n'est pas possible d'acheter nos véhicules avec d'autres collectivités publiques dans le but d'avoir des meilleurs prix.*

*Dans sa majorité, le groupe socialiste acceptera le rapport. »*

**M. Christian Masini (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

*« Nous voilà ce soir devant le premier crédit-cadre officiel de notre Commune. Le présent rapport a retenu toute notre attention.*

*Depuis le démarrage de Val-de-Ruz, l'organisation des secteurs d'engagement des travaux publics a été revue et modifiée, elle est passée d'une zone à trois zones de travail.*

*Celle-ci donne satisfaction aujourd'hui. Une distribution des différents véhicules des anciennes entités a été réalisée. L'âge et l'état de certains risquent de faire augmenter les frais d'entretien.*

*L'objet de ce soir concerne une enveloppe globale pour les quatre années futures avec un chiffre connu. C'est vrai que le montant attribué n'est pas négligeable mais a le mérite d'établir une planification sur une grande période. Il donne aussi une certaine souplesse au Conseil communal pour l'achat des différents objets, dont la liste fait partie de ce rapport. Les modèles retenus peuvent en tout temps, selon le besoin, le marché des prix ou les conditions, être revus par notre Exécutif. Bien entendu toujours dans le cadre de l'enveloppe. En fin de chaque année, nous aurons le détail de la consommation de ce crédit-cadre.*

*Il ne s'agit pas de se doter d'engins suréquipés, les travaux spéciaux resteront sur mandat d'entreprises privées ou de collaborations.*

*Les véhicules utilisés dans les anciennes Communes n'avaient pas la possibilité de transporter plusieurs personnes. Ce sera corrigé.*

*Il s'agira aussi d'éliminer les engins plus utilisés.*





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Nous aurons un parc automobile renouvelé et nous demandons au Conseil communal de responsabiliser les utilisateurs afin de garder ce patrimoine roulant dans un état qui nous évitera une nouvelle demande de crédit trop rapide.*

*Le groupe PLR-PDC valide la demande de crédit du Conseil communal de CHF 850'000 sur quatre ans à l'unanimité des personnes présentes. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport qui concerne effectivement plusieurs services dont l'évolution, pour répondre à la demande de la CGF, fera l'objet d'un compte rendu périodique.

Il confirme qu'il s'agit d'un investissement conséquent et qu'il faudra être attentifs, le moment venu, à la pertinence d'acheter un diesel ou pas, mais également à la consommation de ces véhicules plus performants ainsi qu'à des questions de salage et à différentes choses pouvant être mieux gérées.

L'achat en commun est une ouverture intéressante et d'autres communes pourraient être approchées pour savoir où elles achètent, comment elles procèdent et déterminer la pertinence d'un achat groupé.

Il affirme également que la volonté n'est pas de se doter de matériel particulier nécessaire à la réalisation de toutes les tâches mais de continuer de collaborer avec les entreprises spécialisées.

Enfin, M. Christian Hostettler (CC) indique encore que la Commune a déjà acheté deux véhicules cette année, dont une tondeuse pour la piscine et un véhicule pour Savagnier. Concernant ce dernier, le Conseil communal a octroyé un crédit de CHF 45'000 à son dicastère.

**Prise en considération du rapport** : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est passé en revue article par article.

**Décision** : l'arrêté du Conseil général relatif à un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal est accepté par 37 voix et une abstention.

### **PO15.007 – Postulat : « Prise en compte de critères environnementaux lors d'achat de véhicules (Les Verts) » (reporté dans son intégralité pour les besoins du procès-verbal)**

*« Le Conseil communal est prié d'étudier l'intégration à la procédure d'achat de véhicules de la Commune de Val-de-Ruz des critères liés au respect de l'environnement.*

*Dans ce cadre, le Conseil communal est appelé à considérer plusieurs dimensions de la question, comme par exemple (liste non exhaustive) :*

- *les émissions de gaz à effet de serre ;*
- *les émissions de particules fines et de gaz toxiques ;*
- *la charge environnementale des consommables (pneus, etc.) ;*
- *l'impact du recyclage des anciens véhicules. »*

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** résume la demande des postulants à savoir que les véhicules soient évalués non seulement sur la base de leur prix d'achat mais aussi en fonction de l'impact sur l'environnement que leur exploitation, voire leur acquisition, peut avoir.

A la demande du groupe des Verts, **le président** propose une interruption de séance d'une dizaine de minutes afin que les groupes puissent prendre connaissance et débattre de ce postulat avant de se déterminer quant à la suite à lui donner.

A la reprise des débats, **M. Christian Blandenier (PLR)** fait part à l'assemblée de la difficulté qu'il y a à réagir à un texte transmis en dernière minute – à priori même l'Exécutif ne l'avait pas reçu avant.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Il remercie le groupe des Verts d'avoir spontanément demandé une suspension de séance pour permettre aux autres groupes d'examiner ce texte.

Sur le fond, le groupe PLR-PDC ne peut être que favorable aux éléments qui figurent dans le postulat, se voyant mal encourager l'Exécutif à acheter des véhicules qui polluent, qui consomment, avec des pneus qui s'usent beaucoup et qui coûtent plus cher.

Sur la forme, cela s'avère par contre plus délicat. Un postulat est une demande d'étude qui doit amener l'Exécutif à faire un rapport complémentaire au Législatif. Les suggestions proposées par le groupe des Verts auraient pu, selon lui, simplement figurer dans le rapport de la prise de position du groupe. Le Conseil communal en aurait pris acte et réagi dans ce sens.

Le groupe PLR-PDC estime que, sur la forme, ce n'est pas vraiment un postulat et que cela nécessite un travail supplémentaire alors qu'on cherche à limiter la bureaucratie.

Convaincu que le Conseil communal saura, dans le choix du véhicule, faire attention à ces critères liés au respect de l'environnement, le groupe demande de refuser le postulat.

Le groupe PS ne demande pas la parole.

**M. Christian Hostettler (CC)** indique que la Commission des achats va tenir compte de ces éléments au moment de procéder à l'acquisition de ces véhicules. Le Conseil communal y veillera et, afin de lui permettre d'avancer, propose à l'assemblée de refuser le postulat.

**M. Robby Tschopp (Les Verts)** entend bien et comprend cette crainte d'un surplus de bureaucratie.

Il pense cependant qu'il ne s'agit pas d'un caprice ou d'un point de détail subalterne mais d'une démarche relativement nouvelle, malgré les bonnes volontés implicites et *ad hoc* qui peuvent être mises en œuvre ici et là.

Il est d'avis que cela vaut d'autant plus la peine vu que ces critères font par nature partie du cahier des charges de la Commission des achats. Il ne paraît dès lors pas compliqué de pouvoir obtenir un petit rapport à l'attention du Législatif, de pouvoir avoir un retour de ce que le Conseil communal fait en matière de véhicules puis de lancer ainsi un processus de prise de conscience et une première pierre dans l'intégration.

Avoir noir sur blanc des critères de respect de l'environnement naturel – qui sont au moins aussi officiels que les critères de la durabilité économique financière communale – constitue peut-être plus une préoccupation des Verts que des autres partis.

Pour ces raisons, M. Robby Tschopp (Les Verts) pense que cela vaut la peine de maintenir ce postulat et espère qu'une majorité des élus va y voir d'avantage qu'un surcroît de bureaucratie. Si le postulat devait être refusé, le groupe des Verts aura au moins tenté d'apporter un peu de transparence à la prise en considération de ces critères par la Commission des achats.

**Vote** : le postulat est refusé par 21 voix contre 16 et une abstention.

### 9. Achat de deux articles cadastraux en nature forêt sur le domaine forestier à Chévard-Saint-Martin

**M. David Moratel (PS)** présente le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La CGF a pris connaissance du rapport sur l'objet précité avec intérêt et soutient le Conseil communal dans son projet d'agrandissement du domaine forestier de notre Commune.

*Nous avons en particulier retenu :*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

- la qualité forestière de ces parcelles et leur bonne accessibilité ;
- la rationalisation possible du travail forestier en diminuant la parcellisation de notre patrimoine ;
- le prélèvement sur le fonds forestier de réserve de la Commune de l'entier du montant nécessaire à l'acquisition.

La CGF recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport. »

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC, dans sa séance de préparation, a pris acte de la demande de crédit d'engagement pour l'achat de deux articles cadastraux au lieu-dit « Les Royers » à Chézard-Saint-Martin.

Ces forêts se situent à l'Est et à l'Ouest d'une forêt communale qui sépare les deux articles par une bande en forme de « doigt » qui vient s'appuyer, au Nord, contre le chemin des Pionniers et à proximité d'un ours bien visible sur ses pattes arrière, pour les connaisseurs.

Ayant été responsable du dicastère des forêts de cette commune il y quelques années et après plusieurs martelages dans cette région, je peux confirmer que ces forêts sont saines et bien entretenues, desservies par des layons visibles et à port de camion pour le transport des bois.

Le choix de cette acquisition par le Conseil communal va parfaitement dans le sens d'un investissement écologique et d'un agrandissement du domaine sylvicole communal, qui n'est pour l'heure pas très lucratif mais qui est un placement à long terme, rentable lorsque le prix des bois évoluera d'une manière significative dans les années futures.

Après discussion, le groupe PLR-PDC, dans une grande majorité, soutient cette acquisition et invite le Législatif à accepter cet achat. »

**Mme Britta Veuve (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe PS a pris connaissance positivement du rapport précité. Nous pensons que le fait d'agrandir le domaine forestier avec deux parcelles de bonne qualité et avec une productivité importante est une opportunité qui vaut la peine.

Au niveau géographique et cadastral, il semble également logique que ces terrains viennent s'ajouter aux parcelles communales. Ainsi nous pouvons également parler de synergie favorable, puisqu'avec le développement du CAD, il est plus aisé de se servir chez soi que d'aller chercher du bois ailleurs.

A noter encore que la dépense sera compensée entièrement sur le fonds forestier de réserve de la Commune.

Avec toutes ces considérations, le groupe PS vous demande d'accepter ce crédit d'engagement. »

**M. Alain Collioud (Les Verts)** rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport concernant l'achat de deux articles cadastraux en nature forêt sur le domaine de Chézard-Saint-Martin et soutiendra cette demande de crédit.

Cependant, nous désirons obtenir du Conseil Communal des précisions concernant sa politique d'acquisition de surfaces forestières. En particulier, nous souhaitons savoir si une analyse des besoins actuels et futurs de la Commune liés à l'exploitation du bois énergie a été ou sera faite. »

**M. Jan Villat (JLR)** énonce la position du groupe JLR.

« Je prends exceptionnellement la parole au nom du sous-groupe JLR ; pour rappel, nous comptons deux membres, mais la moitié de notre groupe préside actuellement la séance.

Nous aimons la forêt. Mais nous restons dubitatifs quant à l'idée d'en acheter une parcelle, sachant :



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

- *qu'on l'achète ou non, cela restera une forêt, ni plus ni moins, nous ne sommes pas en train de sauver une parcelle du bétonnage ;*
- *que le fait que l'on dispose d'argent dans un fonds n'est pas une raison suffisante pour le dépenser ;*
- *que l'intérêt de faire le lien avec des parcelles qui sont déjà en notre possession ne nous saute pas aux yeux ;*
- *que l'on constate régulièrement que les forêts nous coûtent plus qu'elles ne nous rapportent.*

*Ainsi cet achat, même à un prix sans doute raisonnable, nous apparaît peu justifiable. Nous refuserons ce crédit. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport.

Si la Commune dispose d'une bonne surface forestière, elle n'a en revanche pas encore mis en place une politique d'achat en la matière.

Il rappelle qu'elle n'est pas à la recherche de surfaces supplémentaires pour nourrir le CAD mais que l'occasion s'est présentée d'acquérir ces parcelles sur proposition du propriétaire qui cherchait la garantie que ces forêts continuent d'être traitées de manière efficiente et avec tout le soin nécessaire. De plus, ces parcelles sont intéressantes en raison de leur localisation et de leur accessibilité.

**Vote d'entrée en matière** : entrée en matière acceptée par 37 voix contre 1.

L'arrêté est examiné article par article.

**Vote d'ensemble** : l'arrêté relatif à l'achat de deux articles cadastraux en nature forêt sur le domaine forestier à Chézard-Saint-Martin est accepté par 37 voix contre 1.

## 10. Rapport d'information relatif à l'amélioration de l'offre en matière de transports publics

**M. David Moratel (PS)** présente le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« Le dossier relatif à l'offre en matière de transports publics est certainement une des priorités de notre Autorité au service des citoyens de notre Commune.*

*En date du 16 février 2015, nous avons été informés des objectifs principaux du Conseil communal pour l'année 2016. Il était planifié d'engager un montant de l'ordre de CHF 500'000 au budget de fonctionnement étant donné que, déjà à l'époque, aucune amélioration pour 2015 n'a pu être concrétisée.*

*Aujourd'hui, à trois mois de l'introduction de l'horaire 2016, nous sommes au statu quo quant à l'offre des lignes de bus. En effet, aucune proposition n'a été retenue. De plus, l'offre au ¼ d'heure sur la tranche horaire 05h27 – 07h57 de la ligne 21.422 Villiers – Cernier – Neuchâtel est supprimée.*

*Nous souhaitons rappeler que nous avons au budget 2015 la somme de CHF 1'015'027 au titre du trafic d'agglomération.*

*Seule la desserte entre La Côtière et la couronne nord de Val-de-Ruz devrait être réalisée. Il faut admettre que l'accès direct à la gare de Neuchâtel est une amélioration notable.*

*Cependant le financement devra être assuré par notre Commune, coût pour l'année 2016 : CHF 585'557. Cette somme sera prélevée sur la réserve de réorganisation n° 2910900 du bilan (solde au 31.12.2014 : CHF 4 millions).*

*Comme mentionné dans le rapport, ce nouvel horaire devra être en vigueur durant au moins 3 ans.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Nous vous rendons attentifs que cette charge devra être intégrée au budget de fonctionnement pour les années 2017 et 2018, ce qui nous obligera à trouver des économies sur d'autres postes du budget afin d'équilibrer celui-ci.*

*Cependant, en raison de la nécessité à soutenir et développer l'offre en matière de transports publics, nous soutiendrons notre Autorité dans ses futures démarches. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** rapporte la position du groupe des Verts.

*« La lecture du rapport nous a transformés en Janus, avec un visage souriant et l'autre grimaçant.*

*Côté sourire, les Verts saluent la volonté du Conseil communal d'améliorer l'offre en transports publics au Val-de-Ruz ainsi qu'entre le Val-de-Ruz et le reste du canton, mettant ainsi en évidence que la Commune qui se construit fait la part belle à ses habitants, mais se positionne aussi comme une Commune ouverte.*

*La nouvelle offre de la ligne Neuchâtel-Cernier par La Côtère-Savagnier permettra non seulement aux habitants et élèves du sud de rejoindre le nord de notre Commune, puis de gagner les montagnes, de manière bien plus rapide qu'aujourd'hui, mais permettra aussi aux habitants de la couronne nord de se rendre plus rapidement à la gare de Neuchâtel.*

*Côté grimace, nous avons appris avec consternation que le Canton a limité au strict minimum la collaboration avec la Commune. Ainsi, le Conseil communal proposait une refonte des lignes de bus desservant la Commune. Ce projet, présenté début 2015 à la population et tout simplement ignoré par le Canton, aurait permis d'offrir de meilleurs horaires et une meilleure desserte à une grande majorité de la population.*

*Non content d'avoir ignoré ce projet, le Canton s'est encore autorisé à couper dans la desserte de la ligne Villiers-Cernier, sans contrepartie. Il en va de même avec la suppression de la halte de Montmollin, qui n'est que partiellement et imparfaitement compensée, sans parler de la diminution annoncée de la desserte des Geneveys-sur-Coffrane. Enfin, le Canton laisse à la Commune l'entier de l'ardoise des améliorations proposées, ce qui représente près de CHF 600'000, comme l'a déjà dit M. David Moratel (PS).*

*La grimace de Janus se noircit encore à la lecture des futurs horaires, dont seule une partie a été mise en consultation, horaires qui ne permettront pas de répondre aux besoins de certaines catégories d'usagers. A titre d'exemple, le nouvel horaire de la ligne 421 n'offrira pas de correspondances pour Berne et Fribourg et laissera en rade les lycéens, sauf aux heures de pointe.*

*Compte de tenu de ces éléments, les Verts se positionnent comme suit :*

- nous accepterons le rapport du Conseil communal, afin de soutenir son souhait d'aller de l'avant et d'améliorer la desserte de Val-de-Ruz ;*
- nous proposerons de ne pas classer la motion demandant l'instauration d'un groupe d'usagers. Il est à notre avis indispensable que ces derniers puissent aussi faire entendre leur voix et qu'ils puissent appuyer le Conseil communal dans ses démarches ;*
- nous déposerons, conjointement avec les autres groupes, un postulat demandant au Conseil communal de reprendre les négociations avec le Canton. »*

**M. Marcel Carrard (PLR)** énonce le rapport du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PDC-PLR a pris connaissance avec intérêt de ce rapport d'information relatif à l'amélioration de l'offre en matière de transports publics.*

*A sa lecture, force est de constater que parmi les nombreux objectifs fixés par le Conseil communal lors de la présentation de sa stratégie, beaucoup n'ont pas été atteints.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Le train des demandes faites par le Conseil communal est passé et nous sommes restés à quai. On peut dire que l'on a loupé le bus 2016 !*

*Grâce à Dieu, cet horaire est cadencé mais à l'année, il ne s'agira donc de ne pas manquer le bus 2017!*

*Le Conseil communal souhaitait mettre en place une politique de transports adéquats pour les habitants du Val-de-Ruz.*

*Une collaboration a bien été engagée avec des séances de travail en 2014 et début 2015. Prometteuse, elle ne s'est pas poursuivie au printemps 2015, le service cantonal des transports a privilégié l'élaboration du nouvel horaire des trains entre Neuchâtel et les Montagnes neuchâteloises, ceci au détriment d'un travail attendu de même qualité pour les dessertes de bus.*

*En juillet 2015, le Canton a défini sa politique et le Conseil communal n'a pu que constater les décisions prises unilatéralement par l'Etat. Une entrevue avait bien été proposée par le Conseil communal de Val-de-Ruz mais le service cantonal des transports et TransN ont clairement affirmé qu'ils n'étaient plus en mesure d'apporter des modifications à l'horaire 2016 des transports publics.*

*Élément primordial et essentiel de notre stratégie de rapatriement scolaire vers la Fontenelle, la liaison entre La Côtère et la couronne nord de Val-de-Ruz (notamment Cernier, Les Hauts-Geneveys) a été le sujet d'une bataille ardue et ces améliorations seront effectives en 2016, grâce à un financement complémentaire de la Commune.*

*Ces améliorations seront à notre charge à hauteur de près de CHF 600'000.*

*Le transporteur a décidé que cette ligne ne rapporterait rien. Le Conseil communal s'assurera que le prix des courses lui revienne en tant que payeur de la ligne.*

*Malgré ces améliorations entre La Côtère et Cernier, nous devons constater que l'ensemble des prestations des lignes sur le Val-de-Ruz est péjoré.*

*Il y aura des impacts sur les usagers des lignes actuelles. Villiers perd le bus au quart d'heure entre Villiers – Cernier.*

*La compétence est exclusivement dans les mains de l'Etat et il ne va pas privilégier le transport au Val-de-Ruz mais se concentrer sur la liaison Neuchâtel – La Chaux de Fonds. L'effort financier sera fait pour le TransRUN.*

*Il semble que le Conseil d'Etat et ses services sachent entendre mais pas écouter et donc pas comprendre.*

*Que d'énergie et de temps... et qui dit temps dit argent donc que d'énergie et d'argent gâchés par un manque flagrant de collaboration.*

*Collaboration, un mot à faire réapprendre à notre Conseil d'Etat qui se voit plusieurs fois dénoncer, ces derniers temps, pour un manque de collaboration. Petit rappel de la signification du mot collaborer :*

*Travailler de concert avec quelqu'un d'autre, l'aider dans ses fonctions ; participer avec un ou plusieurs autres à une œuvre commune !*

*Malgré tout, le groupe PLR-PDC reconnaît le travail effectué par le Conseil communal et acceptera ce rapport à l'unanimité.*

*Le classement de la motion R. Douard « Pour des transports publics au service des usagers » sera également accepté par le groupe PLR-PDC, motion qui avait pour principal objectif d'intégrer au plus vite les usagers dans le processus d'élaboration des futurs horaires, grâce à la nomination d'une Commission ad hoc composée de représentants des usagers et qui serait invitée à participer aux travaux en cours et à venir.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Le Conseil communal se propose de donner suite à cette demande par le biais de deux instruments : la conférence régionale des transports (CRT) et les rencontres périodiques ouvertes à l'ensemble des personnes intéressées.

Trois rencontres d'information ont été organisées par le Conseil communal et ont permis à la population de prendre connaissance de l'horaire 2016 et de faire des remarques et des propositions.

Le Conseil communal va réactiver la conférence régionale des transports (CRT5), qui couvre la région du Val-de-Ruz.

Dès lors, le groupe PLR-PDC en déduit que les motionnaires ont été écoutés et supportera la demande de classement de la motion. »

**M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste salue les objectifs poursuivis en matière de transports publics. Ils visent en effet à renforcer la cohésion entre tous les villages de Val-de-Ruz par le développement d'un réseau de transports publics cohérent et suffisamment desservi.

Cependant quelques nuances par rapport à l'appréciation de la situation et à ce qui a été dit précédemment sont à apporter, de même que quelques réserves et interrogations, en partie personnelles :

- En principe, la réflexion en matière de transports en général et de transports publics en particulier, doit se faire de manière suprarégionale, voire cantonale. Il est étonnant, regrettable et très coûteux que le projet Val-de-Ruz ne soit pas agréé par le Canton qui ne participe ainsi pas au financement de cette ligne d'essai, alors qu'il aurait dû assumer la moitié des frais. Ce travail "chacun pour soi" pourrait avoir en outre des effets négatifs quant au projet de RER qui couvrira tout le territoire cantonal et non seulement le Val-de-Ruz. A terme, il est donc impératif de renouer de bonnes relations avec le service cantonal des transports afin de préserver l'avenir et du fait que, autour de la table, aucun des deux interlocuteurs n'est ni tout blanc ni tout noir.
- Globalement, la réflexion menée manque cependant de cohérence, ceci à divers titres. En ce qui concerne l'offre globale, d'une part seule la problématique nord-sud (liaison La Côtière - couronne nord) est traitée et, d'autre part, l'ébauche de liaison à l'est a été abandonnée dans le cadre d'une autre réflexion de la réforme des transports scolaires. Dans le même esprit, alors que la motion M15.004 demandait l'accès des transports scolaires au public, ces derniers sont supprimés à l'heure de midi pour le cycle 3, par exemple, ceci sous prétexte de l'introduction de l'horaire continu, promesse non réalisée. Pour l'anecdote, cela ne convient d'ailleurs manifestement pas à une majorité de parents et d'élèves concernés et entraîne un défilé de voitures privées à La Fontenelle à midi, ce qui s'avère aller dans le sens contraire des objectifs poursuivis en matière de transports. De plus, il paraît également peu cohérent de supprimer ces transports scolaires desservant des endroits privés de transports publics, ceci pour économiser quelques dizaines de milliers de francs, alors que, par ailleurs, la Commune est disposée à dépenser quelques CHF 600'000 pour une ligne d'essai. C'est une incohérence économique et cette mesure serait, s'il n'y a pas de correction faite en matière de transports scolaires, clairement ressentie comme de la discrimination, une partie de la population subissant l'effet d'économies alors qu'une autre bénéficie d'une grande largesse.

En conclusion, le groupe socialiste prend acte du présent rapport, mais demande au Conseil communal de poursuivre les réflexions relatives aux transports publics en étroite collaboration avec l'Etat et en veillant aussi à une cohérence globale en matière de transports non seulement publics mais également scolaires. En ce qui concerne la motion, il n'y a pas de position prise. Elle sera au libre choix des membres du groupe socialiste. »



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

*« L'horaire actuel de la ligne Neuchâtel – Savagnier – Neuchâtel spécifie les courses qui effectuent la boucle par le collège du Mail.*

*L'horaire de la ligne de bus 21.421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier, du 11 septembre 2015, publié sur Internet ne mentionne aucun trajet par le collège du Mail.*

*Qu'en est-il du transport des élèves au collège du Mail à partir du mois de décembre 2015 ? »*

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** souhaite exprimer une demande avant le vote.

Concernant le classement de la motion pour la création d'un groupe d'usagers, il aimerait rendre les élus attentifs au fait qu'on ne peut pas mettre sur pied d'égalité un groupe d'usagers structuré (capable de démarches pro actives et de prendre des positions) avec des séances d'informations. Bien que d'une qualité extrêmement louable, ces dernières ne sont qu'une rencontre de circonstance entre personnes plus ou moins intéressées, plus ou moins agressives et plus ou moins bien ou mal disposées à une discussion constructive.

Il s'agit de deux outils de contact avec la population qu'il ne faut pas confondre. Une commission en bonne et due forme est apte à apporter une pression supplémentaire au niveau cantonal ce qui, de toute évidence, fait aujourd'hui pleinement défaut à la Commune pour faire entendre sa voix.

**M. Armand Blaser (CC)** remercie l'assemblée pour ses réactions. Il exprime la reconnaissance du Conseil communal à l'égard de toutes les personnes que la réorganisation des transports publics préoccupe, intéresse, pour laquelle elles donnent du temps et émettent des propositions.

Concernant le climat des relations entre la Commune et le Canton sur ce thème, le fait que les propositions n'ont pas été retenues ne signifie pas que la collaboration n'est pas bonne. M. Armand Blaser (CC) souhaite rassurer les groupes : le climat est très bon, mais il y a un contexte particulier, comme indiqué au début du rapport.

En effet, le service cantonal des transports a dû mettre toutes ses forces pour essayer d'établir un horaire nouveau entre Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle et il a, pour l'horaire 2016, négligé toute la réflexion concernant les bus.

Ce très bon climat n'empêche pas la Commune de dire au Canton que, sur ce domaine, il a clairement mal travaillé.

Les lignes sont desservies avec des horaires qui sont à peu près semblables à ceux des années précédentes. Par contre, il manque très clairement une coordination des horaires entre les différentes lignes, de telle sorte que les correspondances (en particulier à Cernier, aux Hauts-Geneveys, aux Geneveys-sur-Coffrane voire à Boudevilliers et en gare de Neuchâtel) ne sont globalement pas bonnes. Elles sont satisfaisantes dans certains cas et catastrophiques dans d'autres cas.

Malheureusement, à ces remarques adressées précédemment au Législatif doit encore être ajoutée la dégradation des conditions de desserte des Geneveys-sur-Coffrane. La boucle Mont-Racine – Bellevue – Les Prélets sera supprimée en 2016. Les bus se contenteront de desservir la gare, assurant des correspondances avec les trains et ignorant le reste du village.

Le Conseil communal a rapidement réagi à cette confirmation, reçue ce matin, pour expliquer que la desserte de cette boucle reste possible malgré le fait que les bus passent par la gare. Il a demandé que cette desserte soit reprise en compte, étant donné que la publication de l'horaire de cette ligne n'est pas encore faite. Il est pour le moment sans réponse.

Voilà un exemple-type de comment le Canton a travaillé vis-à-vis de la Commune. D'un coup de crayon, une boucle est supprimée, sans aucun égard vis-à-vis des investissements considérables de l'ancienne Commune des Geneveys-sur-Coffrane en abris de bus et en plateformes bétonnées sur la chaussée.





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Le Conseil communal désire donc continuer d'entretenir ce bon climat avec le Canton, dans la perspective d'obtenir en 2017 ce qu'il n'a pas eu pour 2016. Tant le chef du service cantonal des transports que le chef du département tiennent le même langage et se disent ouverts à prendre en compte ces améliorations pour 2017.

Concernant les améliorations prévues, la Commune n'a pas envie de payer encore une fois CHF 600'000, ni en 2017, ni en 2018 sans que ne soient renégociés des éléments tels que la prise en compte des recettes, la prise en charge par le Canton d'une partie des charges d'exploitation de cette nouvelle ligne à l'essai pendant trois ans ou encore le fait que cette desserte doit également pouvoir soulager la ligne entre Villiers et Cernier.

M. Armand Blaser (CC) revient sur diverses questions posées.

Les courses scolaires sont comprises dans la proposition d'horaire transmise à TransN, à la fois pour amener les élèves de La Côtère au Mail, puis une autour de midi et deux en fin de journée pour les remonter. Si elles n'apparaissent pas dans l'horaire qui a été publié le 11 septembre 2015, il s'agit vraisemblablement d'une erreur qui devra être corrigée.

A la Fontenelle, l'horaire continu se met progressivement en place. En vue de l'horaire 2017, en étroite collaboration avec Mme Anne-Christine Pellissier (CC), il faudra procéder à un examen de la situation afin de répondre aux questions soulevées par M. Pierre-Ivan Guyot (PS). L'offre de transports publics finalement doit répondre à l'attente de la clientèle et, parmi cette clientèle, il y a des parents d'élèves.

Les Verts déplorent le passage de la cadence du quart d'heure à la demi-heure entre Villiers et Cernier (ligne 422) aux heures de pointe. L'examen de cette situation montre qu'en tout début d'exploitation (environ de 5h20 à 6h40) la cadence à la demi-heure est tolérable au vu du nombre de clients.

Par contre, le fait de supprimer deux courses intermédiaires aux alentours de 07h00 implique des reports de clients sur le bus qui précède et sur celui qui suit. Dès lors, des personnes seront déjà debout au départ de Cernier et il est prévu de faire des doublures à certaines heures. Cette surcapacité s'accroîtra encore lors de la collecte des élèves entre Villiers et Cernier.

Le bus venant de Savagnier et passant par Chézard-Saint-Martin offrira la possibilité de prendre les élèves de Chézard-Saint-Martin pour réaliser une répartition des jeunes clients et rendre la situation tolérable. Si tel devait être le cas, le financement de cette nouvelle ligne totalement à charge de la Commune devra être rediscuté. A futur, la Commune va également travailler à la réintroduction de la cadence au quart d'heure juste avant et après 07h00, celle à la demi-heure se justifiant auparavant.

En ce qui concerne le classement de la motion, M. Armand Blaser (CC) ne voit pas la possibilité d'introduire un groupe d'usagers à côté des deux entités déjà proposées que sont la conférence régionale des transports (CRT5), à réactiver, et les séances d'information. La CRT5 pourra être composée d'une quinzaine de personnes venant de l'ensemble des régions de la Commune et faire office de groupe d'usagers.

Le Conseil communal ne peut donc que recommander le classement de la motion. Il reste cependant ouvert, à futur, à toute autre proposition qui ne ferait pas doublon avec la CRT5.

**M. Romain Douard (Les Verts)** adresse une question complémentaire à M. Armand Blaser (CC).

*« Il a été dit que le Canton a utilisé un crayon pour biffer certaines courses. Qu'en est-il de l'aspect financier de ces courses ? Est-ce qu'une compensation a été offerte à la Commune ? »*

**M. Armand Blaser (CC)** indique qu'aucune compensation n'a été annoncée à sa connaissance. Par contre, chaque année les mécanismes de calcul de la participation au fonds commun des transports sont mis à jour en fonction des changements dans les dessertes.

La participation de la Commune coûte environ CHF 1'015'000 par an.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Elle tient compte, pour un quart, du nombre d'habitants et pour trois quarts de la qualité de la desserte. Cette dernière est définie par le type de transports (train, bus, etc.), le nombre d'arrêts dans la Commune et la fréquence de desserte. Le nombre de points obtenus au final détermine le montant à payer.

Par conséquent, sans avoir procédé à des calculs à l'interne et sans certitude absolue, il est envisageable que la réduction des courses entre Cernier et Villiers ainsi que la diminution des points d'arrêt aux Geneveys-sur-Coffrane (si ce scénario se confirmait) puissent influencer un petit peu le montant ci-dessus (de quelques milliers de francs peut-être).

La desserte par bus, alternative à la desserte de la gare de Montmollin – puisque celle-ci ne sera plus desservie par le train – sera financée par l'Etat car elle est la conséquence d'une décision cantonale.

M. Armand Blaser (CC) réitère la volonté du Conseil communal de rester attentif à tous ces aspects financiers afin que la Commune ne s'acquitte, à terme, que de son dû.

**Prise en considération du rapport :** acceptée à l'unanimité

**Classement de la motion « M14.003 – Pour des transports publics au service des usagers – Romain Douard » :**

**Décision :** par 22 voix contre 10 et 6 abstentions la motion est classée.

**PO15.006 – Postulat interpartis lié au rapport « Amélioration de l'offre en matière de transport publics »**

*« La fusion des Communes de Val-de-Ruz encouragée par l'Etat a réuni 15 Communes sur un territoire de 124 km<sup>2</sup>. Pour cette nouvelle entité, il est indispensable de construire une cohésion entre les villages ainsi qu'avec les Communes voisines. A cet effet, un réseau de transports publics satisfaisant est indispensable. En l'état, les résultats des négociations entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat ne sont pas acceptables.*

*En début d'année 2015, un projet cohérent de refonte des lignes de bus pour les transports au Val-de-Ruz et vers l'extérieur avait été présenté par la Commune au Canton. Ce projet a finalement été ignoré par l'Etat sans même que la Commune n'en soit informée en cours de travaux. Egalement sans information préalable, des prestations existantes (sur la ligne Villiers – Cernier par exemple) ont été réduites.*

*Un des éléments centraux de la refonte des lignes de transports publics est une extension de la ligne 421, devant relier les villages situés au sud de la vallée (La Côtière) avec la couronne nord du Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises. Ce projet n'est pas soutenu par le Canton comme il conviendrait ; les horaires des lignes en correspondances sont mal adaptés et les coûts de quelques améliorations finalement prises en compte après intervention de la Commune sont intégralement mis à charge de cette dernière. Il y a donc discrimination envers notre nouvelle Commune.*

*De plus, le village du Pâquier, situé à 3 km de la ligne de bus TransN existante, n'est toujours pas relié aux transports publics. Les champs des skis des Bugnenets-Savagnières – qui constituent le site sportif le plus important du canton en la matière entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier – se justifie comme en témoignent des motions acceptées, mais toujours pendantes devant les autorités législatives respectives du Grand Conseil et du Conseil général.*

*Ainsi, nous demandons instamment, au Conseil communal de relancer des négociations avec le Conseil d'Etat afin d'étudier et d'obtenir :*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

- *une reconnaissance du statut de « ligne à l'essai » et conséquemment le soutien financier prévu à cet effet pour les améliorations portées et à encore porter sur la ligne Neuchâtel - Savagnier - Cernier - Les Hauts-Geneveys, ligne dont l'offre devrait être au minimum à la cadence horaire ;*
- *une desserte de substitution à l'heure, du lundi au dimanche, en journée et en soirée (offre actuelle), pour pallier la suppression des arrêts de train à la halte de Montmollin - Montezillon ;*
- *une mise en place des dessertes attendues entre Val-de-Ruz et Saint-Imier (avec correspondance avec la ligne de bus Saint-Imier - Chasseral, de la zone de Malvilliers - La Jonchère, d'Engollon, de La Vue-des-Alpes et de Pierre-à-Bot (ligne directe entre Les Hauts-Geneveys, Fontaines, Valangin et gare de Neuchâtel aux heures de pointe) comme présentée dans le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'horaire 2016 des transports publics du 5 février 2015 ;*
- *une optimisation des correspondances entre trains et bus, respectivement entre bus et bus, en gare de Neuchâtel, des Hauts-Geneveys, des Geneveys-sur-Coffrane ainsi qu'aux points d'échanges de Cernier et de Boudevilliers. »*

**M. Frédéric Cuhe (PS)** signale que le postulat est devenu interpartis. Bien qu'il puisse être considéré comme une redite, il a tout son sens car il est lié au rapport qui a été présenté par le Conseil communal au Conseil général. Ce dernier demande instamment à l'Exécutif de retourner auprès du Canton pour réaffirmer sa volonté d'être mieux servi et mieux considéré.

**M. Armand Blaser (CC)** constate que ce postulat traduit bien les préoccupations des élus, qu'il avait relevées précédemment, quant à l'avenir des transports publics.

La position du Conseil communal pourrait également avoir deux visages.

En premier lieu, comme il lui est demandé de réaliser quelque chose qu'il a envie de faire et qu'il y a eu de nombreux éléments traités liés à cette thématique, il pourrait être enclin à le refuser.

En second lieu, dans le cadre des échanges avec le Canton, le fait qu'un postulat a été rédigé par les membres du Conseil général, que les conseillers généraux et conseillères générales y expriment leurs vœux – heureusement similaires aux siens – pourrait l'aider dans la négociation, parce que cela montre une des principales préoccupations de la législature.

**Décision** : le postulat interpartis lié au rapport « Amélioration de l'offre en matière de transport publics » est accepté à l'unanimité et transmis au Conseil communal.

## 11. Rapport d'information relatif aux améliorations foncières à Engollon, Savagnier et La Côtière

**M. David Moratel (PS)** présente le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La CGF a pris acte de ce rapport d'information.*

*Trois syndicats d'améliorations foncières se sont créés ces dernières années. La législation fédérale permet d'obtenir des subsides pour la réalisation de ces importants travaux d'assainissement et de remaniement.*

*Ils se répartissent comme suit :*

- 40% la Confédération ;
- 40% le Canton ;
- 5% la Commune ;
- 15% les propriétaires fonciers de terres agricoles.

*L'incidence financière de notre Commune s'articule sur deux axes :*

- *5% sur l'ensemble des travaux ;*
- *15% sur les biens fonciers agricoles en propriété de notre Commune pour la part communale.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*Pour la part communale au financement des travaux à hauteur de 5%, un solde de CHF 387'700 reste à verser sur CHF 850'000.*

*En tant que propriétaire foncier, un solde de CHF 134'521 reste à verser sur CHF 463'821.*

*La charge annuelle totale représente CHF 73'789. Cette charge est intégrée au budget depuis 2013.*

*La CGF prend favorablement acte de ce rapport. »*

**M. Pierre-Alain Bueche (PLR)** rapporte la position du groupe PLR-PDC.

*« Le groupe PLR-PDC va prendre acte, dans sa grande majorité, du rapport qui se trouve dans la ligne tracée par notre Commune à vocation agricole, entre autre.*

*Il faut remarquer que notre position n'influencera pas notablement le cours des évènements puisque la Commune devra de toute façon s'acquitter de sa part de 5% sur les coûts des travaux engagés de par la loi.*

*Deux remarques toutefois : les travaux d'Engollon sont en voie de terminaison et le montant comptabilisé à ce jour est faible. Il y a un retard dans la gestion financière causé par la maladie d'un responsable du syndicat. Les propriétaires des terrains, Commune comprise, doivent participer pour un montant de 15% sur les travaux et participer encore aux frais d'entretien selon le règlement futur à mettre en vigueur. Cette situation n'est pas propre à ce syndicat.*

*Il serait par ailleurs souhaitable que les chemins construits puissent être intégrés dans le cadre des itinéraires cyclistes en cours de projet. Cela induit une mixité de trafic agricole, cycliste, voire piétonnier, qui n'est pas toujours simple à gérer mais nécessaire si on veut préserver les surfaces agricoles et ménager nos finances. Cette variété d'utilisateurs nécessitera une réflexion sur le choix des revêtements en prenant en compte également la situation topographique desdits chemins.*

*Nous comptons sur notre Exécutif pour qu'il intervienne activement sur ces sujets ainsi que sur la bienfaisance des travaux lors de la réception comme durant la période de garantie. »*

**M. Frédéric Cuhe (PS)** donne lecture du rapport du groupe PS.

*« Nous avons pris connaissance du rapport. Nous constatons que la Commune versera au total CHF 850'000 au titre de subventions communales et plus de CHF 460'000 au titre de propriétaire. C'est considérable, mais cela correspond aux règles établies.*

*Les remaniements parcellaires furent autrefois peu respectueux de la nature, nous avons des exemples, nous constatons que cela a changé depuis.*

*Avec l'évolution de la politique agricole, des compensations écologiques accompagnent actuellement l'aménagement du territoire rural. Les instruments tels que les éco réseaux et les prestations paysage renforcent et permettent de mieux pérenniser les compensations écologiques définies dans le cadre des améliorations foncières. Elles assurent aux exploitants un juste retour lié aux travaux supplémentaires nécessaires pour respecter les objectifs de ces nouveaux programmes.*

*Nous apprécions l'intention d'une participation proactive de la Commune en cohérence avec le nouveau plan d'aménagement local, notamment d'intégrer dans les futurs SAF des espaces intermédiaires entre le milieu bâti et les cultures ainsi que de prévoir des parcours en faveur de la mobilité douce.*

*Comme les drainages, les petits cours d'eau sont gérés par la Commune, cela n'est pas mentionné dans le rapport, est-ce un oubli ? Merci de nous informer à ce sujet.*

*Autrefois, certains secteurs ont été canalisés, ne pourraient-ils pas retrouver l'air libre comme compensation écologique ainsi favoriser la biodiversité et les aspects paysagers ?*

*Le groupe socialiste acceptera le rapport et je vous remercie pour votre attention. »*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

**Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts)** rapporte la position du groupe PS.

*« Les Verts sont sensibles à la pérennité de l'agriculture locale et sont respectueux des agriculteurs et de leur travail constant pour nous fournir des produits de qualité. Le remaniement parcellaire est une nécessité au vu de la transformation actuelle de l'agriculture. Aussi remercions-nous le Conseil Communal pour sa participation à ce projet. Nous prendrons acte de ce rapport.*

*Mais, étant donné l'ampleur des travaux et des ressources investies, nous désirons soulever quelques points :*

*S'ils ont pour vocation de permettre aux machines agricoles l'accès aux parcelles, ces chemins doivent également servir la mobilité douce et être pensés pour raccorder les villages aux infrastructures de loisirs. Cela a bien été pris en compte à Engollon, en particulier comme accès à la piscine, et ne devra pas être négligé pour le futur remaniement à Chézard. Sur Savagnier, cet aspect ne semble pas vraiment avoir été intégré aux réflexions.*

*La réfection des drainages a pour effet d'amener beaucoup d'eau en très peu de temps dans les cours d'eau, produisant des pics de crue renforcés, ce qui est très défavorable sur le plan écologique. Des réflexions pour garder une partie de l'eau en amont lors des gros épisodes de pluie et la restituer progressivement aux cours d'eau les jours suivants devraient être menées. On peut imaginer l'aménagement d'étangs de rétention par exemple.*

*Souignons aussi que les remaniements sont une opportunité de renforcer les valeurs écologiques et paysagères régionales. Ce point, bien que déjà pris en compte dans les projets actuels, pourrait encore être renforcé dans les projets à venir. Sous Chézard, des allées d'arbres et des arbres isolés pourraient par exemple contribuer à diversifier le paysage aujourd'hui assez simplifié. »*

**M. Johnny Ruchti (PLR), président du syndicat des améliorations foncières d'Engollon**, désire apporter des remarques complémentaires.

Sur les 4.5 km de chemins refaits dans le cadre des remaniements parcellaires d'Engollon, 2,4 km étaient déjà des chemins communaux. À l'époque, la Commune d'Engollon avait pris la décision d'encourager les remaniements parcellaires mais aussi d'en profiter. Ces chemins avaient été refaits à neuf et cela avait coûté environ 1 million de francs. La Commune avait bénéficié des subventions fédérales et cantonales et a dû s'acquitter de sa part de 5% ainsi que d'une part de 15% concernant les terrains dont elle était propriétaire.

Il rappelle que, dans le cadre de la gestion des cours d'eaux, il a fallu parfois se battre pour revêtir des ponts et que la Commune d'Engollon avait dû prendre intégralement à sa charge les coûts d'agrandissement du pont qui passe à côté de l'ancienne démolition Anker.

Concernant les chemins qui desservent les parcelles, M. Johnny Ruchti (PLR) indique qu'ils ont été réalisés en priorité pour un usage agricole, pour accéder aux parcelles, pour manœuvrer dessus lors des travaux dans les champs et qu'il va de soi que les agriculteurs doivent les nettoyer. Il semble également logique que ces derniers doivent cohabiter avec les piétons, les cyclistes et tous ceux qui ont le droit d'y passer.

**M. Christian Hostettler (CC)** remercie les groupes pour leur retour et répond aux différentes questions.

Il est d'avis que, si ces chemins de remaniement sont aussi prévus pour la cohabitation et la mobilité douce – ce que le Conseil communal appelle de ses vœux – leur utilisation pour le travail agricole reste tout de même prioritaire.

Les revêtements de ces chemins – remis à terme au domaine public communal – doivent être bien pensés, voire rediscutés, certains matériaux graveleux ne s'étant pas avérés idoines par suite de gros orages.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

M. Christian Hostettler (CC) confirme à M. Frédéric Cuhe (PS) que l'entretien des drainages et des petits cours d'eau incombe bien à la Commune.

Dans le temps, il était difficile de considérer le côté « nature » des remaniements. La politique ayant changé (par exemple par l'introduction des compensations écologiques), l'approche des milieux agricoles s'est beaucoup modifiée.

Comme indiqué plus haut, le Conseil communal réfléchit à des chemins ouverts à la mobilité douce dans le cadre de ces remaniements, bien qu'il n'y ait pas, dans ce cadre, de financement pour une piste cyclable en tant que telle. Il s'agira peut-être de pouvoir élargir un chemin ou l'autre et favoriser son utilisation durant la belle saison car la Commune ne la déneigera pas en hiver.

L'Exécutif partage les mêmes préoccupations que les Verts quant au fait, par exemple, de relier le bois d'Yé à la piscine ou de favoriser d'autres itinéraires qui évitent de traverser ou emprunter des axes routiers très fréquentés.

M. Christian Hostettler (CC) certifie que le fait de détourner l'eau de la sortie des villages pose des problèmes. En collaboration avec les services cantonaux, tout est mis en œuvre pour « casser » cette force qui nuit non seulement à l'écologie mais aussi aux ouvrages. Pour répondre à Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts), il indique qu'un étang est prévu vers le manège de la Rincieure, un bassin de rétention pour permettre de stabiliser l'eau quand elle arrive en grande quantité.

**Prise en considération du rapport** : acceptée à l'unanimité.

## 12. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'ont été déposées.

## 13. Interpellations et questions

### 115.004 – « Il fait soif au Pâquier » – David Moratel, Pascal Truong et Frédéric Cuhe

*« Depuis le mois de juillet 2015, les habitants du Pâquier subissent une restriction d'eau. Il y a quelques années, des travaux importants ont été réalisés pour refaire la conduite d'eau de secours. Nous pensions donc qu'il n'y aurait plus jamais de problème d'approvisionnement en eau.*

*De mémoire, nous n'avons jamais eu une telle pénurie dans la durée. La population du Pâquier et alentours est consciente de la nécessité de ménager l'eau, mais elle ne comprend pas pourquoi elle est la seule à le faire.*

**Nous désirons savoir :**

- **Combien de m<sup>3</sup> d'eau ont été amenés par camion ? Avec quel coût ?**
- **N'y a-t-il pas de problème avec certaines sources ? Certaines ne seraient-elles pas obstruées ? N'y aurait-il pas des fuites ?**
- **Est-il possible d'augmenter le nombre de m<sup>3</sup>/jour que l'on prélève sur le réservoir de Saint-Imier ? Est-il possible de renégocier le contrat ?**
- **Que compte faire le Conseil communal pour que cette situation « désagréable » ne se reproduise pas les années prochaines ? »**

M. David Moratel (PS) résume l'interpellation.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*« Au Pâquier, on n'a plus de lumière, plus de bus et maintenant plus d'eau. Cette phrase, quelque peu caricaturale, plusieurs habitants du Pâquier, l'on déjà prononcée.*

*Des centaines de milliers de francs ont été investis ces dernières années pour refaire, entre autres, le réservoir et la conduite d'eau de secours.*

*Nous pensions qu'avec tous ces investissements, une population stable et une diminution du nombre de tête de bétail, cela supprimerait les problèmes d'approvisionnement d'eau du village et des environs.*

*Malheureusement, cela n'est pas le cas.*

*De plus, je ne sais pas si c'est « l'effet interpellation », mais je constate que depuis cette après-midi, la restriction d'eau est enfin levée et que, malheureusement pour les fleurs du bassin de l'ancienne laiterie, cette décision arrive trop tard.*

*Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses à nos questions. »*

**M. Christian Hostettler (CC)** indique que la levée de la restriction d'eau est due au fait qu'il a commencé à pleuvoir, mais pas suffisamment toutefois.

Du fait qu'il ne peut pas pomper l'eau du lac et qu'il fallait garantir un minimum pour toute La Joux-du-Plâne (qui n'a pas de réservoir), le SECH, syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la Chaîne du Chasseral, n'a pu fournir que 35m<sup>3</sup> par jour au lieu des 60m<sup>3</sup> habituels. Il a donc été décidé de restreindre l'utilisation de l'eau.

Si des centaines de milliers de francs ont été investies dans les réseaux d'eau, la contenance du réservoir est passée de 1000m<sup>3</sup> à 500m<sup>3</sup>, la réserve incendie justifiant d'autant plus la restriction.

De l'eau a également été achetée à SIVAMO parce que les Prés Royers, où sont pompés jusqu'à 500m<sup>3</sup> par jour, étaient complètement à sec.

C'est donc CHF 12.50 que nous coûte le m<sup>3</sup> d'eau au Pâquier actuellement.

Il n'y a aucun problème avec les sources, si ce n'est qu'elles sont sèches, du fait de cette longue période de sécheresse et de chaleur.

Augmenter les mètres cubes d'eau prélevés dans le réservoir de Saint-Imier était impossible, la Commune ayant même dû les diminuer.

Depuis, non seulement la restriction a été levée mais l'eau n'est plus livrée au Pâquier et à nouveau acheminée depuis le SECH.

Le Conseil communal ne dispose d'aucune d'une marge de manœuvre en la matière pour éviter que cette situation ne se reproduise. Il ne peut que remercier la population du Pâquier d'avoir subi ces désagréments et lui souhaite un automne pluvieux.

**M. David Moratel (PS)** est satisfait de la réponse.

### **115.005 – « L'aide sociale, report de charges confédérales sur les Communes » - Roby Tschopp**

*« L'évolution des dépenses liées à l'aide sociale dans la Commune de Val-de-Ruz suscite des interrogations d'autant plus préoccupantes qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'en maîtriser les origines.*

*Le Canton du Valais a fait effectuer, par l'entreprise Ecoplan, une analyse de l'aide sociale, publiée le 21 mai 2015. Parmi les trois causes identifiées de l'augmentation de coûts, la première invoquée est la réforme – restrictive – des assurances chômage et invalidité. Les deux autres causes, à savoir les variations du marché de l'emploi et les mutations sociales, font déjà l'objet de l'action politique communale, qui n'a sur elles qu'une prise bien limitée.*



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

*En clair, les Communes en général, et Val-de-Ruz en particulier, sont victimes aujourd'hui d'un report de charges en provenance de la Confédération.*

**Le Conseil communal partage-t-il les conclusions de l'étude valaisanne et, si oui, que compte-t-il entreprendre pour faire entendre une protestation légitime aux autorités compétentes ? »**

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** indique qu'il se base volontairement sur l'étude réalisée en Valais et pas sur le paradoxe neuchâtelois, parce que la focale n'est pas tout à fait la même.

L'étude du canton du Valais identifie très rapidement la cascade des réformes de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité – qui ont drastiquement réduit leurs prestations – comme une des trois causes principales de l'évolution des coûts de l'aide sociale.

M. Roby Tschopp (Les Verts) souhaiterait entendre l'Exécutif sur cette analyse afin de savoir s'il était arrivé au même constat et s'il envisageait de faire remonter vers les autorités supérieures le message de retour de ce report de charges (qui vient non pas du canton mais de la Confédération).

**M. François Cuche (CC)** remercie M. Roby Tschopp (Les Verts) de sa question.

Il s'agit d'une problématique complexe, à trois niveaux (Confédération, cantons et communes).

La réponse à une telle interpellation peut être à géométrie variable, tant les éléments importants à communiquer sont nombreux.

Tout d'abord la réponse courte : le Conseil communal partage en partie cette appréciation. Il fait remonter ces informations, autant que possible, par le biais de la CDC-Social, auprès du Conseil d'Etat, qui, nanti des avis des différentes communes, fait remonter ces éléments plus haut et notamment à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

Cette dernière a d'ailleurs récemment émis un certain nombre de critères au niveau de l'aide sociale. En effet, la demande est de plus en plus aigüe dans le cadre de l'aide sociale, notamment due au financement un peu moins important des assurances telles que l'assurance chômage ou l'assurance invalidité. Les assurés ont subi un certain nombre de retours au travail et se retrouvent dans des situations de « mauvaise employabilité ».

Tout cela a contraint les chefs de département cantonaux à proposer la baisse des normes de l'aide sociale, pour respecter aussi certaines enveloppes dans les cantons. Neuchâtel explose dans le cadre de ses coûts d'aide sociale et détient le triste record du nombre de personnes à l'aide sociale, en plus d'un taux de chômage et, paradoxalement, d'un PIB très élevés.

Le Conseil d'Etat a rédigé un rapport sur ce sujet. La Commune de Val-de-Ruz, comme d'ailleurs la CDC-Social et la CDC-Economie, a porté un regard sur cette consultation et partage la vue du Conseil d'Etat.

Ce paradoxe neuchâtelois est effectivement particulier. D'une part, le Canton de Neuchâtel voit le chômage s'accroître et, parallèlement, un certain nombre de postes de travail sont créés, ce qui devrait rééquilibrer un petit peu la balance. Malheureusement, ces nouveaux postes nécessitent des compétences importantes qui ne se trouvent ni dans le canton ni au sein de la population la plus touchée dans le cadre du chômage. Ce phénomène de pendularité vient s'ajouter aux constats susmentionnés.

Le retour au travail, dans le Canton de Neuchâtel, est relativement difficile en comparaison de ce qui se passe dans d'autres cantons. Malgré tous les efforts qui sont engagés, il semble y avoir toute une culture à remettre en route.

Canton et communes paient peut-être aujourd'hui le contrecoup du passage à vide du service de l'emploi et du démantèlement d'un certain nombre d'outils importants pour la réinsertion sociale et professionnelle. Aujourd'hui, plusieurs outils et programmes ont été remis en fonction par le canton. Leur démarrage est néanmoins assez lent.





# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

M. François Cuche (CC) est d'avis qu'il faut être positif.

Neuchâtel est très durement touché et le Conseil communal se sent doublement investi de cette mission et de remonter ces inquiétudes jusqu'au niveau de la Confédération. Il a, pour cela, toute confiance en son Conseiller d'Etat en charge du domaine social, à qui il incombe de relayer ce genre de préoccupations.

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** est très satisfait de la réponse dont le contenu, par contre, l'inquiète.

### **115.006 – « Quels budgets pour quels bus ? » – Roby Tschopp**

*« Le Conseil général a dû, à plusieurs reprises, se pencher sur la problématique des transports par bus au sein de la Commune de Val-de-Ruz. L'impression qui en prévaut est celle d'un déplorable manque de synergie et de coordination entre dicastères, le tout empreint d'une logique difficile à percevoir. D'une part, des dessertes scolaires sont financées par la Commune sans être à disposition du public, d'autre part, les lignes régulières ouvertes au public – et qui remplissent (au moins en partie) une mission de transport scolaire – sont financées à des degrés différents par le budget de Val-de-Ruz.*

**Le Conseil communal est-il en mesure d'indiquer au Conseil général :**

- **quelles sont les dessertes scolaires non ouvertes au public et quel est leur coût total pour la Commune ?**
- **à quel(s) dicastère(s) cette dépense est-elle imputée ?**
- **quelles sont les dessertes publiques régulières nécessaires au transport scolaire et quel est leur coût total pour la Commune ?**
- **à quel(s) dicastère(s) cette dernière dépense est-elle imputée ? »**

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** demande des précisions quant à la répartition des budgets entre les transports strictement scolaires – qui devraient émarginer au dicastère de l'enseignement – et les transports publics – mais qui sont quand même utilisés dans le cadre scolaire.

Il désirerait également savoir ce que tous ces transports coûtent à la Commune, information qui lui paraît encore opaque, d'autant plus qu'il croit avoir entendu, lors du débat sur l'achat des véhicules, que l'un d'entre eux pourrait servir de transport scolaire.

Comme il souhaiterait avoir des chiffres, il peut très bien attendre une prochaine séance.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** choisit de répondre aux questions.

Elle indique que tous ces chiffres (2014-2015) sont disponibles dans le rapport présenté au Conseil général le 28 avril 2015.

Les dessertes scolaires non ouvertes au public sont des courses spéciales de TransN, qui sont maintenant pratiquement supprimées, dont le coût s'élevait à CHF 173'500 en 2014. Ce montant a baissé en 2015 pour cause de suppression, cet été, de la course spéciale en direction des Bugnenets.

Il ne reste, d'ici la fin de l'année, qu'une course entre Les Geneveys-sur-Coffrane et la Fontenelle, le matin, parce qu'il n'y a pas de course à l'horaire à l'heure à laquelle les élèves commencent. Cette course est appelée à disparaître avec le nouvel horaire puisque Car Postal assurera une prise en charge des élèves à la bonne heure pour se rendre à l'école.

Trois transporteurs privés effectuent également des courses là où il n'y a pas du tout de transports publics (La Vue-des-Alpes, La Joux-du-Plâne, Les Vieux-Près, Les Bugnenets – depuis la rentrée scolaire – La Jonchère) ou, comme c'est le cas pour une course entre Valangin et Boudevilliers, parce qu'il y a pas de transports scolaires à midi. Ils transportent aussi des élèves d'un collège à un autre pour la gym ou dans une des piscines communales.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

En 2014, les courses assurées par les transporteurs privés s'élevaient à CHF 291'400 et le transport d'élèves pour la piscine et la gym à CHF 27'600.

Une partie de ces transports est encore cette année subventionnée par le canton. Cela concerne le transport d'élèves des années 1 à 7 qui ont dû être déplacés pour des questions de réorganisation. Cette subvention de CHF 120'000 par an sera vraisemblablement supprimée dans le cadre des mesures d'économie du Conseil d'Etat.

Ces dépenses sont imputées au dicastère de l'éducation.

Le coût des dessertes publiques régulières, également utilisées pour le transport scolaire, se monte à CHF 1'015'000 et représente la participation de la Commune au pot commun. Le dicastère de l'éducation prend à sa charge les abonnements permettant aux élèves de prendre les courses régulières, donc tous les bus qui arrivent à Cernier et depuis tous les coins du Val-de-Ruz, dont le coût représentait un montant de CHF 303'200 en 2014 et a été budgétisé à CHF 315'000 en 2015.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) ajoute encore que le Conseil communal s'organise pour répondre au règlement général sur l'école, à savoir que les élèves y vont d'abord à pied (c'est pour cela que les élèves de 8<sup>ème</sup> restent dans leur village), sinon ils prennent les transports publics et, quand il n'y en a pas, ils sont véhiculés par les transporteurs privés ou par les parents qui sont dédommagés. Dans ce dernier cas cela représente un tout petit montant, pour des gens qui habitent un peu loin de tout

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** exprime sa satisfaction pour les explications et les chiffres reçus.

### **Q15.007 – « Participation de Val-de-Ruz à la protestation contre les reports de charges » - Christine Ammann Tschopp**

*« C'est avec surprise que nous avons découvert dans l'Express du mercredi 23 septembre que les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers protestaient contre les reports de charges imposés par l'Etat, tandis que Val-de-Ruz restait coite. »*

***Pourquoi Val-de-Ruz n'a-t-elle pas rejoint les autres villes dans leur démarche ? »***

**Le président** indique que cette question est supprimée pour ne pas faire doublon avec la question Q15.010.

### **Q15.008 – « Où sont passées ces aiguilles ? » - Pierre-André Balmer**

*« La piscine d'Engollon possède une belle et grande horloge, malheureusement celle-ci a perdu ses aiguilles. Je ne sais pas si elles sont allées faire quelques bassins et n'ont pas trouvé le chemin de retour ou si elles ont fait le triathlon et se sont perdues dans les sentiers du bois d'Yé, mais le fait est qu'elles ne sont plus là. »*

- ***Est-ce que le Conseil communal est au courant de ce fait ?***
- ***Est-ce que le Conseil communal a prévu de réparer ou de remplacer l'horloge ? »***

**M. Pierre-André Balmer (PLR)** n'a pas de complément à apporter à sa question.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** indique que l'horloge a l'âge de la piscine. Elle retarde de près de 10 minutes par jour et est irréparable.

Son remplacement coûtera plusieurs milliers de francs. Une soumission a été demandée et le Conseil communal espère trouver un sponsor parmi les marques horlogères de Val-de-Ruz.

D'ici l'année prochaine, la piscine aura une nouvelle horloge, le remplacement des aiguilles n'étant pas possible.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

### Q15.009 – « Aménagements fonciers et pistes cyclables ? » – Roby Tschopp

« Les travaux liés aux aménagements fonciers battent leur plein dans notre Commune, certainement à l'avantage du secteur agricole. Outre les interventions que l'on qualifiera de lourdes, cette démarche a permis des aménagements plus légers, entre autres une liaison équestre entre Savagnier et Saules.

S'il ne faut surtout pas opposer deux bonnes idées – ou deux bonnes démarches – il est frappant de constater que le cheminement en question commence d'un côté de la route cantonale pour se poursuivre ensuite de l'autre.

On ne voit plus, dès lors, où pourrait prendre place une piste cyclable (ou piste mixte piétons-cycles) qui devrait résulter de la planification de l'Exécutif.

- **A quel point en sont les études du Conseil communal relativement à un réseau de pistes cyclables dans la Commune ?**
- **Au moment d'engager des investissements, le Conseil communal prend-il la peine, dans sa planification, de ne pas se fermer des portes qui seront coûteuses à ouvrir le moment venu ? »**

**M. Roby Tschopp (Les Verts)** se demande où va passer la piste cyclable qu'il s'attend un jour à voir venir compléter celle entre Saules et Fenin.

**M. Christian Hostettler (CC)** précise que le tracé que suit la piste équestre est dû au fait qu'elle se situe sur des terrains communaux uniquement, les privés s'étant opposés à ce qu'elle passe sur leurs propriétés. Concernant une éventuelle piste cyclable, elle se fera peut-être lorsque l'Etat refera complètement la route Savagnier-Fenin. Le Conseil communal y est attentif.

**M. Armand Blaser (CC)** indique que, dans le cadre des travaux d'élaboration du plan directeur régional, un réseau de pistes cyclables idéal dans le Val-de-Ruz a été tracé et les réalisations à faire ont été priorisées. Il s'agit de traits bleus sur une carte, ne résultant pas d'une analyse détaillée. Ce ne sont que des intentions pour le moment. En début d'année prochaine, le Conseil communal présentera tous les travaux de réalisation de ce plan directeur régional.

### Q15.010 – « Report de charges » – Frédéric Cuche

« Les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Val-de-Travers ont rencontré le Conseil d'Etat au sujet des reports de charges que le canton reporte sans consultation aux Communes.

**Val-de-Ruz n'était pas au rendez-vous ! Le Conseil communal peut-il nous en donner les raisons ? »**

Par une motion d'ordre, **M. Christian Blandenier (PLR)** rappelle qu'une question étant déposée par écrit, elle ne doit pas être développée oralement en séance.

**M. Frédéric Cuche (PS)** ne demande pas la parole.

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** répond, au nom du Conseil communal, en sa qualité de présidente.

L'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) et les communes neuchâteloises ont décidé, il y a quelques années, de mettre en place des conférences des directeurs communaux (CDC) qui visent à discuter entre elles et aussi avec le Conseil d'Etat.

Un certain nombre de discussions ont eu lieu, dans le cadre de la CDC-Finances, par rapport à toute la question de la péréquation mais aussi des possibilités de report de charges et de transfert de compétences entre les communes et le canton.



# Commune de Val-de-Ruz

## Conseil général

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) souhaiterait préciser que jamais, avant cette législature du Conseil d'Etat, il n'y a eu autant de discussions entre le Conseil d'Etat et les communes sur des sujets qui sont de la prérogative du Conseil d'Etat. Elle tient à souligner la volonté du Conseil d'Etat de pouvoir entretenir le dialogue avec les communes.

C'est dans cet esprit qu'une discussion s'est engagée par rapport à ces questions de report de charges de l'Etat vers les communes.

Un certain nombre de maladresses ont, certes, pu être constatées de part et d'autre, comme le transfert de compétences et de charges, qui aurait pu se faire dans un autre ordre ou des transferts de charges décidés selon la prérogative du Conseil d'Etat vis-à-vis des communes.

Les difficultés financières rencontrées par certaines communes à l'heure actuelle ont peut-être contribué à ce que les trois villes décident de sortir de la discussion qui avait lieu dans le cadre de l'ACN et de la CDC-Finances. Elles ont décidé de reprendre, entre elles, la discussion relative à ces questions de report de charges et de refuser toute entrée en la matière.

Elles ont mis en place un groupe de travail et invité le Conseil communal à y participer. Ce dernier a répondu favorablement à cette sollicitation en précisant toutefois qu'il prendrait une décision définitive au terme des discussions quant à la manière de communiquer.

Le Conseil communal n'a pas eu de retour quant à sa réponse, si ce n'est une information le vendredi précédant la conférence de presse, avec une explication sur l'initiative communale qui serait présentée aux conseils généraux.

Le Conseil communal de Val-de-Ruz a dès lors décidé de continuer de privilégier le dialogue avec le Conseil d'Etat, plutôt que devant la presse, et de continuer à travailler de la même manière. M. François Cuhe (CC), qui a beaucoup de discussions dans le cadre de la CDC-Social et de la CDC-Santé, pourra aussi le confirmer. Le climat entretenu avec le Conseil d'Etat est bon et le Conseil communal souhaite le favoriser.

## 14. Communications du Conseil communal

**Mme Anne-Christine Pellissier (CC)** apporte quelques informations :

- Un certain nombre de postulats et motions sont arrivés à échéance et seront suivis de réponses d'ici février 2016.
- La sortie du Conseil général aura lieu 31 octobre 2015. Le matin, les administrateurs de la comptabilité et des finances ainsi que le chef de dicastère des finances se relaieront pour présenter le MCH2. La visite de la chaufferie à bois à distance sera suivie d'un repas pris sur place avec les familles.
- La Commune tiendra un stand à Val-de-Ruz Expo, du 19 novembre au 22 novembre, sur les thèmes des déchets, des Chemins chouettes, des Chemins des pionniers ainsi que des abonnements de ski et de piscine.

**Le président** lève la séance à 22h53.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

P. Truong

J. Villat